

Ce document constitue la retranscription intégrale des notes prises par la sténotypiste lors du débat : ce document n'a pas été retravaillé.

DÉBAT SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ORGANISÉ PAR LA RÉGION CENTRE

Blois

Réunion du mardi 14 mai 2013

La séance, animée par Mme Juliette TALPIN, est ouverte à 18 heures 22.

M. DEGUET.- Bonjour à tous.

Avant de donner la parole à Monsieur le Préfet, je vais indiquer quelques éléments sur le débat.

Nous commencerons avec un court film qui le situera, puis nous ferons une présentation du sujet. Enfin, nous entamerons le débat pour lequel le but est que vous parliez au maximum, afin d'enregistrer tous les points de vue exprimés par les citoyens, les associations, les personnes présentes. Nous porterons le compte rendu au niveau national ; j'y reviendrai rapidement.

Monsieur le Préfet ?

M. le Préfet.- Merci.

Bonjour à toutes et à tous. Bienvenue à Blois pour cette nouvelle édition du débat.

Je voudrais rappeler le cadrage national de ces débats : c'est un moment fort de la feuille de route sur la transition énergétique qui fait suite à la Conférence environnementale des 14 et 15 septembre 2012. Celle-ci a fixé quatre grandes questions :

- l'efficacité et la sobriété énergétique, ainsi que les moyens d'y aboutir ;
- la trajectoire pour atteindre le mix énergétique en 2025 et, à plus long terme, en 2050 ;
- les choix en matière d'énergies renouvelables et de nouvelles technologies de l'énergie, la stratégie de développement industriel et territorial ;
- les coûts et les financements de cette transition.

S'ajoutent évidemment les questions concernant la gouvernance globale de cette transition.

Ces débats se tiennent :

- au niveau national, pour ce qui concerne en particulier la sécurité d'approvisionnement, la compétitivité économique, l'indépendance énergétique – j'espère que tout ce que je vous dis n'est pas dans le film qui va suivre ! – et le poids des importations d'hydrocarbures dans le déficit de la balance commerciale ;

- au niveau international.

De plus, ces débats nous concernent tous, dans notre vie quotidienne. C'est la raison pour laquelle il a été souhaité de les organiser en région et dans chacun des départements. Ils touchent chaque citoyen et ne peuvent se limiter à des discussions d'experts.

Ce soir, en Loir-et-Cher, nous avons un débat qui portera sur les coûts et le financement de la transition énergétique. Le Département du Loir-et-Cher s'y inscrit déjà, puisque la production d'énergie éolienne représente 5 % de la production régionale et celle de l'énergie photovoltaïque 8 % ; 34 exploitations agricoles sont d'ores et déjà impliquées dans la production d'énergies renouvelables. Il s'agit en majorité d'énergie solaire avec près de 3 mégawatts d'installation.

Les services de l'État, dont les DREAL en premier lieu, sont associés à ces débats, au côté du Conseil régional.

Je vous donne la parole à nouveau.

M. DEGUET.- Merci beaucoup.

Je situe rapidement ce débat de Blois.

Comme Monsieur le Préfet vous l'a dit, le débat national est orienté suivant quatre thèmes. Nous avons traité les questions des économies d'énergie à Bourges, celles du mix énergétique, c'est-à-dire de toutes les énergies utilisées, à Châteauroux et celles du développement des énergies renouvelables et de l'appareil industriel lié à la condition énergétique à Chartres.

Nous traitons ici celles des coûts, des tarifs et des financements.

Nous terminerons au lycée Vaucanson de Tours le 30 mai par un débat un peu conclusif dans lequel nous traiterons également la question de gouvernance, c'est-à-dire qui prend les décisions pour ce qui concerne l'énergie.

Voilà pour le débat général.

Sur celui d'aujourd'hui, je voudrais répéter ce que j'ai dit en introduction : ce qui compte est ce que vous dites. D'ailleurs, nous prenons en note la totalité du débat et nous vous enverrons le *verbatim*. Nous le mettrons également sur notre site dès que nous parviendrons à maîtriser l'informatique qui nous permet de le traiter. Cela ne devrait plus tarder maintenant !

Nous mettrons le *verbatim* complet de tous les débats sur le site, de la même façon d'ailleurs que nous y intégrons toutes les contributions qui nous arrivent.

J'en profite pour lancer un appel encore une fois : il s'agit d'un débat. Notre rôle est de l'animer et de prendre l'ensemble des contributions. N'hésitez pas à nous les envoyer, cela fera partie de notre synthèse à la fin.

Le débat de ce jour est un peu plus technique que tous les autres. Nous nous sommes permis dans la présentation d'amener des pistes dont nous savons qu'elles sont en discussion au niveau national, de manière que vous puissiez réagir aux sollicitations que nous aurons faites. Nous ne sommes pas tout à fait dans le dispositif précédent, qui présentait seulement les grands problèmes. Nous avons commencé à proposer des pistes mais ne considérez pas que c'est parce que nous avons posé ces questions, car elles sont déjà dans la contribution régionale, elles sont des éléments de réflexion.

Je précise tout de suite que, si vous posez des questions sur la politique de la Région, je suis extrêmement disposé à y répondre mais ce sera autour du pot qui nous réunira à la fin, vers 21 heures, lorsque nous aurons terminé le débat ici. *A priori*, il ne porte pas sur ces questions.

Mme TALPIN.- Bonsoir. Je suis Juliette TALPIN, journaliste spécialisée dans les énergies renouvelables pour l'Agence Watts New. J'anime cette soirée.

Nous allons commencer par voir le film d'introduction au débat sur la transition énergétique en région Centre.

(Projection d'un film de 11 minutes.)

Mme TALPIN.- Ce soir, nous abordons la question du coût et du financement.

Nous commençons avec une présentation réalisée par Céline DUPONT-LEROY, qui est responsable du pôle efficacité énergétique à la Région Centre.

Mme DUPONT-LEROY.- Bonjour à tous.

(Projection d'un PowerPoint.)

Dans le document élaboré par le Secrétariat général du débat, il nous était proposé les axes de discussion suivants. Nous avons retenu ce plan :

- quels sont les investissements nécessaires pour la transition énergétique ?
- quels sont les outils de financement de cette transition ?
- quels sont les prix et tarifs ?
- quels sont les coûts et bénéfices associés ?

En termes d'investissements pour la transition énergétique, l'idée est d'indiquer que certains sont déjà programmés pour maintenir et moderniser notamment le parc de production mais également de transport et de distribution concernant les questions d'énergie électrique. Il y a, bien sûr, tout l'entretien et le renouvellement des infrastructures, mais aussi le parc des bâtiments et les équipements. Finalement, mettre en œuvre la transition énergétique, c'est organiser une réallocation de ces investissements et engager des investissements additionnels.

Pour information, l'Agence Internationale de l'Énergie considère que les économies d'énergie que l'on nous incite à faire – le premier point de ce débat portait sur la sobriété et l'efficacité énergétique sur lequel un certain consensus semble se dégager – doivent pouvoir compenser les besoins additionnels en investissements.

Je vais passer très vite les quelques données en région Centre que nous avons regroupées, qui concernent majoritairement les infrastructures de réseaux. Les volumes financiers pour les raccordements aux ENR à fin 2012 ont été de l'ordre de 28 millions d'euros.

Par rapport aux objectifs à horizon 2020 du développement des ENR électriques, le Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables, établi conjointement par RTE, ERDF et les producteurs locaux d'énergie, se traduit par un montant d'environ 40 millions d'euros.

Nous aurons besoin d'investissements sur les réseaux intelligents. Dans notre territoire, l'expérimentation du LINKY a généré un investissement d'ERDF de l'ordre de 14 millions d'euros.

J'ai une petite erreur sur ma diapositive : ce sont des données nationales et non régionales.

Des données ont été regroupées, grâce aux travaux du Conseil national du débat sur la transition énergétique, concernant les investissements observés annuellement par secteur afin de voir quelle était la part liée à la performance énergétique. On constate que les montants sont importants :

- dans le secteur résidentiel, sur les 42 giga-euros (source : Fédération Française du Bâtiment), 15 giga-euros sont liés à l'énergie ;

- pour le tertiaire, sur les 29 giga-euros, on estimerait à 3 giga-euros par an les investissements liés véritablement aux travaux d'énergie.

La même analyse est faite dans les transports et l'industrie. Dans le domaine de l'agriculture, des évolutions sont à prévoir sur les matériels. Enfin, sur le poste énergie, des investissements sont à prévoir et ce que nous savons le mieux quantifier à l'heure actuelle, c'est le secteur de l'électricité.

Je ne vais pas vous détailler tous ces chiffres mais vous voyez les calculs effectués pour savoir ce que nous coûterait cette transition énergétique.

Ce transparent n'est pas très lisible, mais vous pourrez l'analyser sur le site de la Région. Je vous explique l'esprit de l'exercice : il s'agissait de voir quels outils nous avons à l'échelle locale pour financer les énergies renouvelables et les bâtiments performants. Cela a été analysé en fonction de ce qui relève de l'aide à la décision, des aides aux travaux, de toute la partie conseil amont et par typologie de bénéficiaires. Nous analysons nos outils financiers, ce qui nous permet de voir ce qui nous manquerait éventuellement dans le paysage.

Certains outils sont purement locaux. Si je prends l'aide à la décision, le dispositif d'accompagnement et de diagnostic chez les particuliers s'appelle Énergétis. Dans notre politique d'aménagement du territoire, le Prêt Conseil Isolation concerne les bailleurs sociaux et les collectivités. Les dispositifs nationaux sont l'Eco-PTZ, le crédit d'impôt. Les fonds européens sont mobilisés à travers le FEDER. Nous avons un dispositif de prêts avec la BEI.

C'est l'analyse que nous sommes amenés à faire. L'outil que l'on demande actuellement et que l'on nous incite à développer est le Tiers investissement, qui n'a pas encore donné lieu en région Centre à une mise en œuvre spécifique. Vous avez peut-être

entendu parler de la SPL en Rhône-Alpes pour gérer les rénovations sur les bâtiments publics ou de la SEM Énergies Posit'If en Île-de-France pour essayer de démultiplier les travaux de rénovation sur les copropriétés. Nous n'avons pas encore ce type d'outil en région Centre.

Il nous faut passer par cette analyse pour identifier les segments par type de bénéficiaires où il semble manquer des outils et également se dire qu'il faut peut-être adapter ceux existants.

Toujours en termes d'analyse des financements, nous essayons de mettre des volumes financiers et une notion de rentabilité. On nous dit que la rénovation thermique des bâtiments n'est pas rentable à court terme, donc les outils financiers sont différents selon le taux de rentabilité des projets et les volumes. Les subventions sont réservées pour des projets soit précurseurs d'un point de vue technologique, soit à faible rentabilité. Quand on monte en rentabilité, on arrive sur les dispositifs d'épargne et de taux bonifiés, puis les partenariats public-privé et les fonds d'investissement.

Les cases et les montants de cette diapositive ne sont pas à prendre à la lettre mais il s'agit de dresser le paysage actuel.

Nous avons fait une petite liste des aides européennes existantes. En région Centre, sur l'énergie, nous mobilisons le FEDER et la Banque européenne d'investissement, puisque nous avons noué un partenariat à travers le dispositif de prêt Prévéo, mais il existe également d'autres outils, comme les dispositifs ELENA ou JESSICA, que nous ne mobilisons pas encore en région Centre. Ils ont des domaines d'application spécifiques.

Cela nous amène au questionnement par rapport à notre contexte actuel et à la rentabilité, puisqu'il est difficile de mobiliser des investisseurs sur des financements à long terme.

Notre contexte de crise économique et financière fait que l'obtention de prêts bancaires pour certains projets est assez difficile.

Nous vous proposons un questionnement sur cette partie portant sur la répartition entre les différents publics qui vont contribuer à ces financements :

- quelle est la part du secteur public et celle du secteur privé ?
- quels doivent être la part et l'effort partagé entre les entreprises et les ménages – sachant qu'en Europe, les modèles sont différents selon les pays –, tout en tenant compte des objectifs de compétitivité des entreprises mais également de justice sociale ?
- quelle est la contribution des ménages à l'effort, en tant que contribuables mais également en tant que consommateurs ?

Se posent également les questions suivantes :

- quelles sont la réorientation d'outils de financement et la création de nouveaux outils, pour lesquels vous entendez parler de « taxe carbone » ou de contributions particulières ?
- quels sont les circuits de financement ?
- pourra-t-on mettre à contribution la Banque publique d'investissement dans le cadre de la transition énergétique ?
- quel est le rôle du fonds d'épargne ? Quelle mobilisation peut-on faire de l'épargne privée ? Notamment sur le segment de l'éolien, des expériences commencent à sortir sur la mobilisation de l'épargne des riverains de parcs éoliens.

- quelle utilisation et quelle combinaison sera-t-il possible de faire avec les fonds européens ? Nous entrons dans une période où nous nous engageons dans l'application que nous ferons en région des fonds communautaires pour la période 2014-2020.

Ce sont les questionnements que nous vous proposerons sur cette partie pour engager le débat.

S'agissant des tarifs et des prix, un des points de discussion est la CSPE, instituée par une loi et créée pour compenser les charges du service public supportées par les fournisseurs d'électricité. Le diagramme n'est pas très lisible mais que trouve-t-on à l'intérieur de cette CSPE ? Elle comprend la prise en charge notamment des coûts de soutien aux énergies renouvelables et à la cogénération, ainsi que des surcoûts de production liés aux zones plus difficiles à desservir et à relier au réseau. Cela introduit la notion de péréquation tarifaire. En France, nous payons l'électricité de manière identique quel que soit notre lieu de résidence, ce qui n'est pas le cas pour l'eau, par exemple. Son prix n'est pas le même partout en France.

Toujours par rapport à la CSPE, ce graphique reprend la part de la contribution. En orange, vous avez ce qui relève dans la CSPE des coûts liés à cette péréquation tarifaire et, en blanc cassé, la part des énergies renouvelables. L'important est de regarder la progression à horizon 2020. La zone jaune clair correspond à la part liée aux dispositifs sociaux, également intégrée dans la CSPE. En violet, partie basse, ce sont les coûts liés à la cogénération.

Autre élément à mettre en perspective par rapport au développement des énergies renouvelables : la part respective des différentes ENR et leur coût dans la CSPE. En 2010, c'est majoritairement la cogénération qui impacte et le photovoltaïque, en jaune, se développe à horizon 2020.

S'agissant des prix de l'électricité facturés au client particulier, ils sont différents en Europe. En France, c'est l'un des plus bas, voire le plus bas.

J'ai extrait d'un document EDF ce qui se situe dans la facture d'électricité, avec trois principales composantes :

- les taxes, que je ne détaillerai pas ici ; on y trouve la CSPE ;
- la partie liée au réseau ;
- la partie liée à la production et à la commercialisation d'électricité.

Ce sont trois parts quasiment égales dans le coût de l'électricité en France.

Le prix de l'énergie est un levier important et impacte les comportements en termes de consommation.

Nous nous interrogeons sur la politique de prix et de tarifs de l'énergie, avec des impacts sur les investissements à court et moyen terme. Se pose alors la question de la solidarité sociale et territoriale, donc de la péréquation tarifaire.

La question des coûts de rachat des énergies renouvelables se pose, donc celle des soutiens dans le cadre d'un développement massif, prévu dans les plans de développement des ENR selon les engagements que la France a pris au niveau européen.

Nous avons fait une petite synthèse des tarifs de rachat des énergies renouvelables. Je ne vais pas tous vous les détailler puisque nous avons des fourchettes en fonction des tailles d'installation. Nous avons rappelé la durée garantie de ce prix de rachat et les paramètres qui intervenaient. Pour le photovoltaïque, cela varie de 7,98 à 30,77 centimes d'euro, alors que, pour l'éolien terrestre, il s'agit de 2,8 à 8,2 centimes d'euro. Vous pourrez les retrouver.

Pour ce qui est des coûts et bénéfiques, on nous invite à avoir en tête que la transition énergétique ne correspond pas seulement à des coûts mais également à des bénéfices indirects en termes de compétitivité, de création d'emplois et de réduction des impacts environnementaux. Des études économiques ont été menées pour connaître le coût de l'inaction, notamment par rapport au changement climatique. Ne rien faire et se dire que l'on continue afin d'aller jusqu'au bout des stocks d'énergies fossiles a des impacts non négligeables.

Pour terminer, je vous présente quelques points qu'il est important d'avoir en tête dans le cadre de ce débat :

- puisqu'on organise un débat transition énergétique décentralisé, se pose la question des ressources financières dédiées aux politiques territoriales. La Région et l'État favorisent le développement des Plans climat énergie. Qu'existe-t-il à l'échelle locale ? Ce sont les redevances de concession, c'est-à-dire une part de la TIPP et la taxe sur les consommations finales. Les idées qui se développent actuellement portent sur le fait de donner une dimension locale à cette fiscalité sur l'énergie, afin d'avoir des moyens permettant de mettre en œuvre les Plans climat et les SRCAE. C'est pourquoi on trouve cette notion de contribution Énergie Climat Territorial.

- une question revient fortement sur les territoires : celle de la lutte contre la précarité énergétique ; avons-nous les outils adaptés et dédiés ?

- si l'on fait une analyse par secteur, la rénovation thermique massive des bâtiments est au cœur des préoccupations locales. Quelle articulation entre les différentes aides existantes ? *Quid* d'une obligation de rénovation et à quelle échéance ?

- quel choix et quelle évolution dans le coût de l'énergie ? Cela impacte fortement l'économie d'énergie.

Mme TALPIN.- Merci, Céline.

Pour éclairer notre réflexion de ce soir, nous allons donner la parole à trois experts. Je vais leur demander de rejoindre la tribune :

- Thomas MATAGNE, chargé de mission au plan Bâtiments durables ;

- Alain BOUDARD, directeur régional de l'ADEME ;

- Philippe DÉFOSSEZ qui représente le Conseil économique, social et environnemental régional.

L'objectif, vous l'avez compris, est de vous de donner la parole au maximum, afin que vous nous indiquiez quelles sont, à votre avis, les solutions, les initiatives, les expériences intéressantes en matière de financement et d'évolution tarifaire, d'évolution des coûts.

L'idée est d'avancer des propositions et des solutions plus que de poser des questions, mais vous pouvez en avoir aussi, bien sûr. Il s'agit de prolonger vos réflexions grâce à nos trois experts.

Nous commençons par la thématique du financement ; puis, nous aborderons la partie des prix et des tarifs, en particulier CSPE et coûts des énergies renouvelables. Nous vous demandons de tenter de respecter cette répartition, même si ce n'est pas forcément simple.

Vous avez la parole. Des micros vont circuler. Vos interventions sont consignées et seront remontées au niveau national pour servir à la synthèse globale.

La première intervention est toujours la plus intéressante. Surtout, n'hésitez pas ! Il vous suffit de lever la main et nous serons à votre écoute.

Je vous demande de bien vouloir vous présenter avant votre intervention, s'il vous plaît.

M. BACH.- Bonjour, je m'appelle François BACH. Je fais partie d'une association de protection des patrimoines et des paysages, ainsi que de la commission des sites du Loir-et-Cher et de beaucoup d'autres choses.

Je ferai tout d'abord une remarque : on demande au public son avis, comme c'est le cas aujourd'hui, mais il est nécessaire que nous soyons bien informés et que nous ne soyons pas désinformés.

Dans les conclusions des tables rondes du Grenelle de l'environnement en 2007, il avait été demandé de mener une étude indépendante sur les différentes filières qui permettraient de réduire l'objectif principal : rappelez-vous, il s'agissait de la lutte contre le réchauffement climatique, donc principalement les gaz à effet de serre dont le CO₂.

La question qu'il faut se poser est la suivante : qu'est-ce qui sera le plus efficace ? Quels sont les bénéfices que peuvent apporter les différentes filières ? Quels sont leurs coûts. Pour être plus précis, qu'est-ce que cela va apporter en économie d'émission de CO₂ et qu'est-ce que cela coûtera ?

Des affirmations ont été données, sans aucune étude sérieuse. Il aurait fallu qu'un organisme indépendant la fasse.

Mme TALPIN.- L'étude porterait sur la comparaison des coûts de chacune des énergies et de son impact sur l'environnement ?

M. BACH.- Sur ce que cela apporte en matière de réduction de CO₂, ce qui est l'objectif que l'on pourrait considérer comme principal dans la lutte contre le réchauffement climatique.

L'ADEME a fait plusieurs études, mais je considère qu'elle n'est absolument pas une entreprise indépendante parce qu'elle est tout à fait sous la coupe de *lobbies*. C'est manifeste lorsqu'on voit les échanges de présidents entre l'ADEME, le Syndicat des énergies renouvelables et le *lobby* des fabricants d'éoliennes et de panneaux photovoltaïques ; on peut douter de leur indépendance. Cela mériterait d'être fait mais cela n'a jamais été le cas.

Je peux vous donner des exemples, si vous voulez.

On prétend, par exemple, que les éoliennes vont permettre de faire des économies de CO₂. Or, cela n'a jamais été prouvé.

Mme TALPIN.- Il me semble quand même que ces études existent, mais peut-être ne sont-elles pas suffisamment accessibles.

M. BACH.- Des études sérieuses manquent.

Un autre élément est important : c'est l'impact sur l'emploi. Parmi ces énergies renouvelables que l'on veut développer, beaucoup sont très bien, soit dit entre nous. Pour autant, apportent-elles manifestement des emplois en France ? Je me permets d'en douter.

Je ne sais pas si vous avez lu un article qui m'a frappé, paru dans *La Nouvelle République* voici une dizaine de jours, au sujet d'un convoi exceptionnel de pales d'éoliennes, qui traversaient le Loir-et-Cher après avoir été débarquées dans le port de Roscoff dans le Finistère pour se rendre dans l'Allier. Les pales, fabriquées en Irlande, traversaient la France ; les chauffeurs des camions étaient des Hollandais et les nombreux véhicules d'accompagnement étaient conduits par des Allemands.

On peut douter de l'intérêt en matière d'éolien.

Mme TALPIN.- Vous pouvez douter pour l'éolien. En revanche, le bois-énergie permet de développer des emplois en France.

M. BACH.- Il faut quand même être positif : en matière d'éolien *offshore*, le gouvernement a pris des directives assez importantes pour que les éoliennes qui seront installées en mer soient fabriquées en France. C'est très bien mais ce ne sera pas à n'importe quel prix, entre nous !

Je voudrais aussi faire une remarque sur le fait de privilégier dans les énergies renouvelables celles qui produisent de l'électricité. Je pense que l'on se trompe tout à fait d'objectif.

Mme TALPIN.- Toutes les énergies renouvelables ne produisent pas d'électricité.

M. BACH.- En effet, mais l'électricité en France ne produit pas de CO₂ pour 90 % car elle est d'origine hydraulique et nucléaire. En fait, le chauffage et les transports mériteraient de dépenser beaucoup plus d'argent.

On met des moyens sur l'éolien et le photovoltaïque, alors que ce sont des énergies intermittentes. On ferait mieux de s'occuper du stockage de l'électricité.

Mme TALPIN.- Et de focaliser sur la chaleur et sur les transports.

M. BACH.- Ce sont les quelques remarques que je me permets de faire.

Mme TALPIN.- Merci, Monsieur.

M. JANVROT.- Guy JANVROT, président de la Fédération Nature Centre, association environnementale en région Centre, pour France Nature Environnement.

Nous sommes dans un débat sur la transition énergétique. Cela veut dire qu'il va falloir changer d'orientation. Comme le sujet principal porte sur les investissements, je vais vous faire une proposition.

Dans la plaquette que j'ai mise à l'extérieur, il s'agit de sortir du nucléaire en diminuant les gaz à effet de serre. Je vais vous proposer de sortir du nucléaire puisque je vais vous faire très rapidement une liste des coûts qu'il engendre actuellement. Je vous propose de réinvestir ces coûts tranquillement ; si l'on prend le scénario Negawatt, c'est-à-dire 2035 pour sortir du nucléaire, cela ferait en sorte que ces coûts diminuent pour aller vers une transition sur les énergies renouvelables et surtout sur l'efficacité énergétique.

Quelques coûts sur lesquels je pense que les personnes qui sont dans la salle pourront revenir. J'ai pris le rapport de la Cour des comptes pour être tranquille. Vous imaginez pourquoi !

Depuis que l'on a commencé le projet nucléaire en 1973, il a coûté 180 milliards d'euros.

En 2010, la charge d'exploitation s'est montée à environ 9 milliards d'euros, qui est la somme annuelle. Normalement, seront investis à nouveau 55 milliards d'euros, suite à Fukushima. C'est ce qui est dit dans le rapport.

Depuis 55 ans, chaque année, la recherche coûte 1 milliard d'euros, c'est-à-dire 55 milliards d'euros, ce qui correspond à trois lignes de TGV Paris-Lyon. La recherche est extrêmement orientée sur le nucléaire.

Enfin, les frais de maintenance de 2011 à 2025 correspondent à 55 milliards d'euros.

Ce sont des coûts considérables chaque année et au fil des années. Si l'on continue d'investir dans le nucléaire, on n'investira pas autre part. Par exemple, *a priori*, un

investissement devrait être réalisé sur la centrale de Fessenheim ; on n'imagine donc bien que l'on ne va pas la fermer. Cela paraîtrait complètement aberrant.

Je change de sujet, pour passer aux agrocarburants. En France, cela nous a coûté de 3 à 4 milliards d'euros durant les années précédentes puisque l'on a permis aux agriculteurs d'avoir un dégrèvement haut sur le prix de l'essence, donc ils récupèrent de l'argent. Cependant, pour l'Europe, cela a coûté 10 milliards d'euros.

Ce sont encore des coûts énormes, sur lesquels on est en train de revenir, heureusement !

Dernier sujet, qui n'est pas chez nous, en région Centre : l'énergie en France, c'est ITER, donc la fusion, qui va nous coûter à nouveau 1,5 milliard d'euros d'investissement car chaque fois les prix augmentent. Il faudrait faire en sorte, sur ce sujet, d'arrêter les investissements lourds dans le nucléaire.

Je ne ferai peut-être que cette intervention pour dire de sortir totalement du nucléaire en trente ans environ, tout doucement mais sûrement, et investir à nouveau dans l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.

Si le gouvernement agit ainsi, franchement, bravo !

Mme TALPIN.- Par rapport aux agrocarburants, quelle était votre proposition ?

M. JANVROT.- Ce n'est pas compliqué. À mon sens, quand on produit sur un champ, c'est pour l'alimentation. De plus, les études réalisées au niveau international, si l'on prend ce que l'on est en train d'enlever ailleurs, chaque fois que l'on fait de l'huile de palme ou d'autres huiles, c'est du terrain supplémentaire retiré pour l'alimentation. Ce n'est productif ni en gaz à effet de serre ni en rentabilité énergétique.

Il faut arrêter absolument de mettre dans nos réservoirs ce qui devrait alimenter la population.

Mme TALPIN.- Merci.

Quelqu'un a-t-il une intervention à faire dans le prolongement de la précédente ?

M. NIGUES.- Bonjour. Laurent NIGUES, je suis responsable du pôle construction à TERRITORIA. Je voudrais parler d'une proposition déjà faite à Bourges qui concerne la rénovation du parc existant. Elle est dépendante des modalités opérationnelles dont je vais rappeler l'enjeu.

Pour le particulier, la rénovation est compliquée pour de multiples raisons :

- son manque d'expérience et de technicité ;
- des problèmes juridiques ; souvent, la rénovation va passer par une isolation par l'extérieur. Cela peut poser des problèmes de surplomb de voisinage ou de la voie publique.

Il est très compliqué de subventionner le particulier pour lui faire entreprendre sa rénovation énergétique. Lorsqu'on le subventionne, on donne une prime au particulier déjà très bien informé, au détriment de tous les autres.

Partant de ce constat, je propose un cadre différent qui consiste à partir d'un cadastre énergétique, de définir dans la ville quels sont les volumes prioritaires et de gérer, comme le font d'ailleurs déjà certaines collectivités, sous forme de PIG (Programme d'Intérêts Généraux), des zones dans lesquelles les rénovations deviennent obligatoires, sachant que la rénovation énergétique du bâti ne va pas sans rénovation de la partie publique. On imagine bien que, dans la ville, tout ce qui concerne l'isolation par l'extérieur sur la façade urbaine

aura un impact sur la voie publique. C'est l'occasion, quartier par quartier, selon les priorités, de rénover la ville dans son ensemble et de l'adapter aux personnes âgées ou handicapées, ou ce que nous impose la loi.

Pour ce faire, ma proposition est la suivante. J'en arrive à la partie financière.

J'ai assisté à la formation négaWatt (?) organisée par la Région Centre. On peut se mettre d'accord sur le fait que la rénovation énergétique représente environ 50 000 euros. Pour faire en sorte que ce soit financé par les économies d'énergie, il faut répartir cette somme sur une durée longue. Par principe, j'ai pris celle de 50 ans. J'ai travaillé un peu sur le logement social. Vous savez qu'il se finance en foncier sur 50 ans. On sait moins que l'État français emprunte sur 50 ans, par le biais de France Trésor. Il le fait peut-être plus difficilement en ce moment, mais il l'a fait par le passé et peut le faire dans la mesure où il s'appuie sur les recettes fiscales.

J'en viens à la proposition : au lieu de subventionner le propriétaire, il s'agit de taxer le bien immobilier avec une petite taxe de rénovation énergétique, qui représentera peut-être 1 000 euros par an. Elle sera couverte par les économies d'énergie. Elle sera affectée non pas à une collectivité mais à des fonds mobilisables pour faire ces opérations dont je parlais précédemment. Ces fonds pourront bénéficier de tous les certificats d'économie d'énergie qu'engendreront ces travaux de rénovation, ainsi que d'autres financements, comme le FEDER ou la Banque publique d'investissement qui peut financer des opérations de rénovation. Ces fonds serviront à financer ces rénovations qui pourront s'apparenter aux opérations PRU menées dans les villes mais qui seront des opérations PRE sous forme de concession.

Mme TALPIN.- Merci d'avoir à nouveau formulé votre proposition qui est effectivement intéressante.

M. JAHIER.- Lucien JAHIER, pour la CFDT.

Ce qui me paraît important, c'est que nous sommes bien sur une transition. Qui dit transition, dit changement.

Je ferai la même remarque que dans les précédents débats. Un coût est extrêmement sous-estimé : il s'agit de toutes les transitions professionnelles et sociales qui reprennent tout changement, ce qui veut dire qu'il faut anticiper. Or, il n'y a pas d'anticipation si on ne prévoit pas le financement. Ne serait-ce que pour les fonds de la formation professionnelle, s'il n'y a pas de discussions, au niveau des branches directement percutées, sur la définition des besoins et leur financement, on passera à côté.

Il est possible de multiplier les exemples. Il faut appréhender de quelle manière la transition énergétique percuté l'ensemble des secteurs et des politiques, qu'elles soient de l'État ou des collectivités. Il faut dire clairement de quelle façon seront attribuées les priorités financières sur la transition énergétique.

Mme TALPIN.- Quelle serait votre proposition concrète par rapport à cela ?

M. JAHIER.- Elle serait de créer un fonds dédié à la transition et clairement fléché sur la transition énergétique, pour les transitions professionnelles.

Mme TALPIN.- En termes d'emploi et de carrière professionnelle, d'accord.

D'autres propositions viendront-elles alimenter le débat national ? Il faut que la Région Centre soit bien représentée.

M. VERDIER.- Philippe VERDIER, co-président de l'Association Virage Énergie Centre Val de Loire.

Scénario transition énergétique : la région peut être autonome en énergie en 2050, si nous sommes capables de diviser par deux le niveau de consommation et de développer les énergies renouvelables. Cela paraît possible en théorie mais suppose divers aspects.

Tout d'abord, je vais dans le sens de ce qu'a dit Guy JANVROT. Il s'agit d'une sortie méthodique et déterminée du nucléaire. S'agissant des démantèlements par le privé, maintenant, dans quelques années ou beaucoup plus tard, si l'on fait des investissements post-Fukushima et qu'on les mène à terme, on aura payé deux fois : l'investissement et le démantèlement.

Je ne suis pas prêt à entendre le cantique que l'on nous chante habituellement sur : « le nucléaire n'émet pas de CO₂ ». Si l'on veut diminuer le CO₂, il faut diviser par deux nos consommations.

Pour pouvoir faire cela, il faut sans doute se déplacer moins et mieux. Ce n'est pas forcément du moins dans nos modes de vie. Il vaut mieux isoler son logement et faire des économies de chaleur. On a besoin de dispositifs et de réaliser des investissements sur le fonctionnement à mettre en place au travers d'un service public des énergies renouvelables qui met en relation les producteurs et les consommateurs, que ce soient des privés, des coopératives ou des collectivités. On a besoin de dispositifs de financement qui soient à la hauteur de cette ambition. Je ne vais pas les énumérer tous. Quand on voit les dispositifs actuels mis en place par le Conseil régional, c'est intéressant mais on est loin du compte. Régionalement ou nationalement, il faut pouvoir jouer sur la TVA des travaux de rénovation BBC, développer les fonds de garantie pour chacun des secteurs du renouvelable et investir dans des réseaux de chaleur. Il faut faire de la Recherche & Développement.

Je ne sais pas si l'on peut développer les détails techniques de chacun de ces thèmes d'investissement et de fonctionnement dans une telle réunion, mais c'est vraiment là-dessus que l'on a besoin de travailler. C'est un vrai choix à réaliser.

Mme TALPIN.- Du point de vue du financement, la proposition que vous formulez est de créer un service public des énergies renouvelables.

M. VERDIER.- Dans le service public des énergies renouvelables, il y a l'idée que, si l'on fait un effort majeur en direction du renouvelable, ce que font aujourd'hui EDF et RTE nécessite d'être complété. On a besoin d'avoir plus d'Agences régionales de l'énergie et de planifier l'évolution des réseaux en fonction d'apports géographiquement beaucoup plus divers qu'actuellement. On a besoin de mettre en action des producteurs, plus nombreux et plus dispersés, avec les clients. Le service public des énergies renouvelables achète du courant à des privés, à des coopératives, à des collectivités ; il le vend à des clients, il garantit des tarifs. Il semble que la bonne échelle soit le service public régional des énergies renouvelables.

Il y a aussi, bien sûr, l'idée d'une planification territoriale régionale puisque les particuliers, mais principalement les industriels et les collectivités, ont besoin d'avoir des garanties sur leurs investissements.

Merci.

M. CAPITAINE.- Monsieur CAPITAINE, délégué de SPPEF dans le Loiret.

Une première question : giga-euros, est-ce bien des milliards d'euros ?

Mme TALPIN.- Oui.

M. CAPITAINE.- Parlez-vous de giga-euros parce que tout le monde connaît ?

Mme TALPIN.- Parce que cela interpelle.

M. CAPITAINE.- D'accord ! Première remarque parce que je pense que le citoyen moyen ne connaît pas le giga-euro !

Mme TALPIN.- On en apprend tous les jours.

M. CAPITAINE.- Je veux bien, mais on parle plutôt de milliards d'euros quand on parle de bilan. On parle de gigawatts mais, pour les euros, restons en milliards !

Une deuxième remarque : je sais bien que, normalement, nous ne sommes pas là pour parler de la Région Centre. Je ne suis pas allé aux deux premières réunions parce que j'ai eu du mal à me motiver, même pour venir aujourd'hui, alors que cela m'intéresse. Assez récemment, nous avons participé à une concertation publique de la Région Centre sur le Schéma régional. Je m'en suis occupé dans le Loiret. Pratiquement toutes les communes qui étaient en zone favorable du Schéma régional éolien étaient contre leur présence dans ce schéma et sur plus de trente, deux seulement ont été retirées.

Participer à une consultation en sachant que l'on n'a pas été entendu lors de la précédente, c'est difficile, quand même !

Par ailleurs, on a déjà de la difficulté à payer le prix de rachat des énergies renouvelables, les 5 milliards d'euros empruntés difficilement récemment pour une petite partie, pour l'instant, des énergies renouvelables. Comment pourra-t-on financer quand cela fonctionnera à plein régime ? Pourvu qu'il n'y ait pas beaucoup de vent, sinon cela coûtera très cher à l'État !

J'ai entendu parler ces derniers temps d'une privatisation d'une partie de ces entreprises publiques. J'espère que l'on ne va pas vendre des entreprises publiques simplement pour payer des énergies renouvelables, comme l'éolien qui est complètement obsolète ou inefficace quand on voit la production par rapport à l'investissement.

Je ne parlerai pas du solaire, mais concernant l'éolien, il faut pour EDF dix fois la puissance installée pour obtenir une fois la puissance envisagée avec des chances statistiques suffisantes.

Pour maîtriser l'énergie, je suis pour ce que disait tout à l'heure une personne, c'est-à-dire qu'il faut aller vers une nationalisation du secteur de l'énergie et non vers la vente de tout le secteur à des sociétés privées qui, bien souvent, sont étrangères, en plus.

Mme TALPIN.- Du point de vue du financement, quelle est votre proposition ?

M. CAPITAINE.- À partir du moment où cela appartient à l'État, comme pour le nucléaire au début, même si je ne suis pas pour le nucléaire, il faudrait le même type de financement, c'est-à-dire que l'État investit dans la recherche et est propriétaire des instruments de production.

Mme TALPIN.- C'est déjà souvent le cas.

M. CAPITAINE.- Pas dans ce que l'on envisage aujourd'hui.

Mme TALPIN.- Merci.

M. DUVAUX.- Bonsoir. Je représente seulement moi-même, mais je fais partie d'une association environnementale qui s'occupe de protection du ciel et de l'environnement nocturne.

Mme TALPIN.- Quel est votre nom ?

M. DUVAUX.- Marc DUVAUX.

Nous aimons bien que l'éclairage public soit éteint quand il n'est pas utile parce que s'il est continu, toutes les nuits, toutes les années, cela dépense énormément d'énergie et fait monter le CO₂, etc.

L'ADEME a eu une très bonne idée assez récemment : celle de donner des subventions aux petites communes de moins de 2 000 habitants pour rénover leur éclairage public. J'en connais dans le Loir-et-Cher qui ont utilisé cela, c'est très bien, mais il paraît que cela va s'arrêter.

Puis-je avoir des précisions à ce sujet ? Cela me semble une bonne action

M. BOUDARD.- Une opération a été menée l'année dernière, comme vous l'avez dit. À ce jour, effectivement, il n'est pas prévu de la reconduire. Je ne peux pas vous annoncer autre chose.

Pour rebondir sur ce que vous avez dit et pour faire avancer un peu plus le débat, nous sommes dans la question de la sobriété énergétique, c'est-à-dire que nous avons des systèmes qui permettent de couper l'éclairage partiellement la nuit. Nous avons aussi enlevé tous les éclairages à partir de lumières de type « boule » qui éclairent le ciel pour rien. L'objectif était de diminuer au moins de la moitié la consommation électrique des communes en matière d'éclairage public, qui représente souvent 30 à 50 % de la consommation électrique d'une commune, donc de faire des économies d'énergie et de récupérer de l'argent pour investir sur d'autres sujets de performance énergétique.

Je ne vais pas plus loin pour laisser le débat public.

Mme TALPIN.- Nous pouvons laisser la parole à votre voisin qui va peut-être apporter un éclairage ; c'est le cas de le dire !

M. DÉFOSSEZ.- Une première approche est fondamentale : celle de savoir ce que la société française, mais aussi la Commission européenne, se fixent comme objectif.

Cela a été dit au travers des premières interventions : il faut faire du développement durable, du social et de l'environnemental. L'économie n'est peut-être pas une fin en soi mais c'est un moyen d'y parvenir.

Avec ces deux objectifs du social et de l'environnemental, je rejoins la première approche : quel est le coût d'investissement pour un gain par rapport à ces objectifs environnementaux ?

Les données existent. La question est la suivante : par exemple, en gain carbone, il faut avoir une analyse complète des cycles de vie et cela dépend d'où viennent les matériels construits, où ils sont situés, comment ils sont entretenus, maintenus, exploités, etc.

On trouve tous les chiffres mais la question est de savoir quelle cible on veut se fixer en matière sociale et environnementale pour, ensuite, déterminer le gain en CO₂ et le coût qui en découlent.

Au CESER, nous avons beaucoup travaillé aux côtés de la Région et de l'État sur le SRCAE. Il est important de se dire que tous les leviers évoqués et présentés par Céline DUPONT-LEROY sont globalement efficaces mais ont leurs limites. Il faut systématiquement se référer aux objectifs. Globalement, quels sont les moyens pour aider les financements dans les nouveaux procédés de production qui contribuent à l'atteinte de cette cible ? Ensuite, il s'agit de pénaliser ceux qui la freinent. Quant aux investissements déjà réalisés et qui globalement ne pénalisent pas l'atteinte de la cible, on les laisse de côté.

Il est nécessaire, comme cela a été évoqué à plusieurs reprises, de mixer le politique avec l'économie et le marché. Il faut faire très attention car des mécanismes présentés ont

atteint leurs limites simplement parce que l'on a tout confié au marché. Je prends l'exemple du photovoltaïque pour lequel il est très bien de mettre en place des systèmes d'obligation d'achat mais à condition de pouvoir réguler le volume. Si c'est le marché qui dit « nous voulons faire 1 000, 2 000 ou 30 000 mégawatts de photovoltaïque », sans regarder comment le financer, il est certain que le système s'arrête à un moment et c'est ce qu'il s'est passé.

Il faut donc du marché mais aussi de la régulation. Je prends un autre exemple : on a parlé du CO₂ et des gaz à effet de serre. L'affectation des quotas de CO₂ est un dispositif prévu permettant de spéculer sur la valeur de la tonne CO₂ plus tard, donc c'est du marché. Évidemment, cela devient une filière.

Il faut raisonner un peu sur : « marché, oui parce que cela permet l'initiative mais il faut de la régulation politique pour maîtriser les coûts ».

Je terminerai sur le bâtiment. Je suis complètement satisfait et intéressé par la proposition faite qui est vraiment innovante.

Le seul point pour nous, CESER, est de faire attention aux territoires. On a beaucoup parlé du rural, comme à Bourges, mais c'est la triple peine : il y a un parc logements plutôt ancien, des moyens financiers qui ne sont pas au niveau de l'urbain et la collectivité qui n'a pas les moyens que vous évoquiez. Il faut faire attention à cela.

Je conclurai sur le fait qu'il faut faire attention également à la solidarité entre les territoires. Face à l'énergie, ils ne sont pas tous égaux. L'énergie n'est pas une fin en soi, c'est un moyen de faire vivre les territoires.

M. NIGUES.- Vous avez parfaitement raison. À ce sujet, on ne peut pas dissocier la transition énergétique d'autres types de transition.

Dans nos métiers, on constate effectivement de plus en plus l'impuissance des communes rurales à faire de l'opérationnel. Il faut passer par une redéfinition attendue pour savoir comment s'organisent les collectivités dans le territoire.

Ma position, que je crois partagée par beaucoup, est que le niveau le plus fragile en France n'est pas le département mais la commune. Nous avons de plus en plus de difficultés, dans les agglomérations, avec les superpositions de compétences, notamment à Bourges, où des communes font de l'urbanisme et la communauté de communes gère l'assainissement, par exemple.

La proposition que je ferai serait de redéfinir ce qu'est la ville en France et faire ce qu'a fait Rhône-Alpes, c'est-à-dire que la communauté de communes devienne une vraie collectivité, prenne les compétences du Conseil général sur son territoire et que celui-ci s'occupe du rural car il est le bon niveau. Il a la légitimité, puisque les conseillers généraux sont élus dans les cantons, et il a la surface financière pour le faire.

J'ajouterai que, pour financer les collectivités, il est urgent de réformer la taxe foncière. Il faut l'asseoir non pas sur la valeur locative, dont on ne sait plus ce qu'elle est, mais sur la valeur vénale, ce qui donne une large base à cette valeur et qui permettra aux collectivités de gérer les villes et les campagnes et de retrouver des moyens d'action.

M. MATAGNE.- Bonsoir à tous. Thomas MATAGNE. Je vais compléter un peu brièvement le côté financement à caractère innovant sur la rénovation du bâtiment. *A priori*, la rénovation du bâtiment fait l'unanimité, en tout cas amène un large consensus sur son importance. En revanche, le passage à l'acte est encore largement insuffisant puisque l'on est en gros à 135 000 rénovations assez poussées, alors qu'il faudrait atteindre au moins 500 000 par an à la fin du quinquennat. C'est l'objectif du gouvernement.

Si l'on veut continuer de rénover l'ensemble du parc avant 2050, il faudra probablement en faire un peu plus chaque année.

Beaucoup d'initiatives sont prises par certains acteurs privés mais ce sont principalement les collectivités qui s'intéressent à la question des financements. Le schéma que vous proposez a été envisagé et regardé, bon an mal an, par d'autres collectivités, notamment des conseils régionaux ; je pense au Conseil régional de Picardie qui travaille sur un schéma un peu comme celui-là, sous le nom de « service public de l'efficacité énergétique ». D'autres Conseils régionaux ont pris d'autres approches, telles la société publique locale OSER en Rhône-Alpes, la SEM Énergies Positif en Île-de-France. La Région Nord - Pas de Calais envisage aussi un service public un peu différemment. En Bretagne, ils s'appuient sur un établissement foncier.

Chaque fois, les modalités sont en cours d'expérimentation, puisque ce sont de nouveaux modèles commerciaux et économiques. Un exemple : l'utilisation de baux qui permettent de prendre en charge la rénovation par la collectivité. Un prélèvement est réalisé au moment de la vente pour rembourser la rénovation.

M. NIGUES.- C'est plus simple !

M. MATAGNE.- C'est plus simple mais c'est un modèle. Il en existe d'autres : le Tiers financement cherche à récupérer les économies d'énergie pour financer la rénovation, ce qui revient un peu à ce que vous proposez.

M. NIGUES.- Le problème est la mutation du bien. La mutation transfère la taxe, comme la taxe foncière.

M. MATAGNE.- La réforme de la taxe foncière est très ambitieuse. Ce n'est pas vraiment inatteignable mais, pour l'instant... !

M. NIGUES.- C'est d'actualité.

M. MATAGNE.- Oui, mais dans une perspective bien plus large que celle de la question énergétique, je crois.

C'était simplement pour vous suggérer le fait que beaucoup de choses se passent et que c'est ce qui est vraiment recherché pour le moment.

Au plan des bâtiments, nous avons fait un rapport sur les financements innovants en matière d'efficacité énergétique. Je vous invite à le consulter pour regarder ce que nous avons repéré jusqu'à présent, mais, depuis, nous avons découvert d'autres éléments.

Parmi toutes ces innovations, certaines pourront se structurer et se massifier. Nous ne savons pas encore lesquelles, puisque, selon la définition de l'innovation, il y aura des échecs. Pour autant, il est possible d'être optimiste, dès lors que l'on se met dans cette perspective de chercher de nouveaux modèles partout dans le territoire, en fonction des situations adaptées au plan institutionnel et démographique.

Je suis tout à fait d'accord sur l'idée d'utiliser d'autres transitions qui se passent ailleurs. C'est le cas au moment des mutations, lorsque les personnes qui font la mutation de leur logement cherchent à faire des travaux. Souvent, il faut marquer la performance énergétique à ce moment-là. De plus, ce sont d'autres mutations autour, par exemple, du vieillissement de la population. Il faut adapter tous nos logements avec un vieillissement généralisé, notamment dans les campagnes. C'est à ce moment-là qu'il est très important d'embarquer la performance énergétique. Cela permet alors une réduction des coûts, du fait d'une mutualisation, pour l'entretien classique du bâti.

Mme TALPIN.- S'agissant des innovations en termes de financement dont vous parlez, pensez-vous qu'elles peuvent être généralisées si elles montrent leurs performances ou alors sont-elles chaque fois adaptées à un contexte particulier ?

M. MATAGNE.- En fait, il est assez difficile de le dire *a priori*. Des choses vont pouvoir se répliquer dans des contextes similaires, nous en sommes quasi certains. Par exemple, si la SEM Posit'If fonctionne correctement, comme c'est attendu, pour les copropriétés, il n'y a pas de raison de penser que cela ne marchera pas dans d'autres zones urbaines.

Mme TALPIN.- Est-ce en Île-de-France ?

M. MATAGNE.- Oui.

Le principe est le suivant : il s'agit d'un opérateur à caractère privé, qui intervient sur le marché concurrentiel comme n'importe quel opérateur mais qui a des capitaux principalement publics, à raison d'au moins 50 %. Il propose un package global : il vient voir la copropriété et lui propose de faire l'ingénierie, un contrat unique pour la réalisation de travaux et le financement. La copropriété n'a pas à dégager de financement ou en apporte une partie, complétée par la SEM. Ensuite, celle-ci se rembourse sur un contrat de 15 ans, 20 ans, 25 ans régulièrement, normalement sur la baisse des économies d'énergie atteintes. C'est le principe du Tiers financement.

Cela a pour objectif de lever les barrières autour du logement collectif qui abrite des situations très diverses entre les personnes. Il est donc très difficile de prendre une décision ensemble.

Pour les autres modèles, il y aura probablement de la rééducation. De toute façon, on passera par une phase où il faudra tester beaucoup d'éléments, avec des approches qui sont peut-être globalement les mêmes mais, ensuite, dans les modalités contractuelles, ce ne sera pas identique parce que ce ne seront pas les mêmes personnes et elles innoveront chacune à leur manière. Ensuite, il sera possible de vérifier si ce sera efficace ou non.

M. BROCHARD.- Je suis Emmanuel BROCHARD, CAUE.

Je souhaiterais revenir sur la question du bâti. On est toujours à la recherche de politiques idéales qui vont tout globaliser et tout résoudre, et du financement incroyable ! Il faut sortir de cette logique et s'attacher plutôt à comprendre comment cela fonctionne au niveau des individus et de leur capacité à faire. Ils ne font que de petites interventions, parfois une, deux ou trois. Je ne connais personne ayant la capacité de bien gérer les artisans. Je ne connais pas d'artisans qui comprennent tous les travaux qu'ils doivent faire.

Quand on prend toute cette filière dans sa composition, c'est très difficile. On vient de boucler des études où, dans l'ensemble du département, pour environ 300 000 habitants, on connaît tout le stock, on sait les modèles, les consommations énergétiques par typologie, de quelle manière la filière va travailler dessus ainsi que sur les cadastres énergétiques. Nous sommes dans ces logiques.

Il faut comprendre que la boîte à outils passe par plusieurs aspects.

Tout d'abord, il faudra faire de la planification énergétique. La transition passe par là. On n'a pas cette compréhension, pas les bureaux d'études, etc. Il manque énormément d'éléments. Quand on fait de la planification énergétique, on comprend que certains secteurs de quartiers anciens sont très énergivores, que les logiques d'objectif de développement d'une commune passent par des préoccupations de ce type. Or, ce n'est jamais posé. Pourquoi ?

Parce que les communes sont dans la recherche de recettes, donc de constructions neuves sur des dossiers compliqués ; j'en passe et des meilleurs, vous connaissez tous cela.

La planification énergétique doit passer également par la question financière : comment réguler l'argent et les objectifs pour être stratégique à un moment donné, ce qui n'est pas le cas.

Tout cela me paraît énorme. Une fois que c'est mis en place, on est coincé parce qu'il manque un opérateur derrière, puisque personne ne sait faire.

Il faut comprendre qu'un bâtiment ne doit pas être pris en compte seul mais qu'il faut le massifier au niveau de l'îlot, du quartier. Travailler à l'échelle d'un bâtiment n'a strictement aucun sens. On peut mettre tout ce que l'on veut en matière d'énergie, d'OPA ou autre, cela ne donnera rien.

La massification passera par une autre attitude de vrais professionnels qui travailleront dessus.

Un chiffre : dans beaucoup de communes rurales, plus de 50 % du bâti date d'avant 1949. C'est vous dire combien c'est complexe ; ce n'est pas du bâti isolé, il est imbriqué. Cela relève d'une grande complexité et nous n'avons pas les professionnels. Il faut que la filière économique s'accorde avec cela, c'est-à-dire pas simplement les libéraux qui peuvent intervenir, mais aussi les artisans, les fournisseurs de matériaux. La filière doit être travaillée dans cet objectif.

Dans un deuxième temps, il faudra travailler les habitants.

Mme TALPIN.- Qu'en est-il du point de vue du financement, puisque c'est le sujet du débat aujourd'hui ?

M. BROCHARD.- Si l'on ne va pas vers la planification, on ne trouvera pas les financements et on sera toujours à leur recherche pour continuer comme avant. Il suffit d'un élément pour que rien ne change, donc il faut toujours du financement en plus pour continuer exactement les pratiques antérieures, sachant que cela ne modifiera rien.

Regardez simplement les études sorties sur les lycées après rénovation : les gens consomment autant qu'avant parce qu'ils chauffent plus.

Regardez les études faites en Suisse sur la mobilité : quand on fait une analyse très fine du nombre de personnes qui prennent un transport en commun mis en place, on s'aperçoit au bout de l'année que les voitures ont roulé autant de kilomètres, car elles ont pris leur voiture le week-end.

C'est un problème de comportement sur lequel il faudrait agir, mais c'est très compliqué. On ne sait pas ce que pensent les gens ni de quelle manière ils bougent. Même le dispositif de la « famille à énergie positive », c'est très bien mais insuffisant. On ne sait pas comment réagiraient les gens qui n'ont pas d'argent, donc on a un réel problème de connaissance des choses.

Il faut peut-être établir des financements pour remercier les gens vertueux. Je prends un exemple tout simple : pour une personne qui dit ne pas vouloir de voiture, qu'est-ce que cela change au niveau de ses taxes ? Rien du tout.

Mme TALPIN.- Il y a un encouragement financier au fait d'avoir un comportement vertueux.

M. BROCHARD.- Non, autant avoir le même comportement que le voisin puisqu'on n'est pas récompensé quand on agit différemment !

Dans certaines villes d'Allemagne, celui qui n'a pas de voiture, qui justifie donc un moindre usage de l'espace public, paie moins de taxes.

C'est tout cet ensemble de dispositifs qu'il faut mettre en place. Un financement unique, cela n'existe pas ; ce sont de multiples éléments qu'il faut adapter et, peut-être alors, arrivera-t-on à trouver des arguments pour mobiliser la puissance publique qui est totalement démunie et ne sait que faire.

M. BRUGIÈRE.- Marc BRUGIÈRE, délégué régional du groupe EDF.

Je voudrais revenir sur les interventions précédentes, notamment celle de Monsieur JANVROT qui met le doigt, me semble-t-il, sur un sujet très important avec lequel je suis totalement d'accord : il s'agit de monstrueux investissements quand on parle d'énergie. Si l'on regarde l'état actuel du système énergétique français, les centrales nucléaires, les barrages, les réseaux électriques, les réseaux de gaz, les terminaux méthaniers, les raffineries de pétrole, les réseaux de distribution d'essence, que tout cela plaise ou non, on parle de milliards d'euros, de giga-euros ou de plus de 1 000 milliards d'euros, donc ce sont des sommes totalement monstrueuses. Bien évidemment, personne n'a la capacité à investir des sommes de cet ordre de grandeur dans un délai très court.

La clef, me semble-t-il, de nos engagements financiers est de savoir dans quel ordre agir et vers quoi on tend. C'est un peu ce que disaient certains autres intervenants : on ne pourra pas tout faire en même temps. Il se produit une réelle nécessité à prioriser en fonction des financements dont on dispose.

Pour rénover le système énergétique français, on parle de 1 000 ou 2 000 milliards d'euros. J'ai cru comprendre que l'on cherchait à économiser 30 milliards d'euros. Personne ne les a dans la poche.

Il faut avoir les financements disponibles et qu'ils soient mis au service d'une énergie abordable pour les consommateurs de demain. Il faut que ce soit effectué avec des compétences qui existent. S'agissant de la construction et de la rénovation de bâtiments, selon les technologies de production, les compétences n'existent pas forcément.

Il faut que ce soit des technologies opérationnelles. Peut-être que certaines, qui sont au niveau des bureaux d'études actuellement, seront dans vingt ans dans un champ de rentabilité intéressante mais ce n'est pas forcément le cas à présent.

Il faut que tout soit mis ensemble pour que cela fonctionne ; c'est le point clé. Sinon, on ne s'en sortira pas.

Notre proposition est :

- premièrement, d'entrer par les économies d'énergie parce que c'est quand même la meilleure façon de voir l'avenir ;
- deuxièmement, de développer les énergies renouvelables ;
- troisièmement, tant qu'on ne les a pas développées, de s'appuyer sur l'existant, sans le remettre en cause et sans l'attaquer.

En gros, si vous achetez un vélo électrique pour aller à la gare le matin, vous ne jetez pas tout de suite votre voiture.

M. CAPITAINE.- Je souhaiterais faire appel à une expérience très récente, qui ne demande pas de financement et dont on n'a pas tellement parlé pour l'instant. Je chauffe un grand bâtiment et j'ai changé totalement mon système de chauffage : au lieu d'une chaudière fuel, j'ai fait un forage vertical et j'ai mis de la géothermie. Je n'ai investi aucun argent dans

le système mais, par rapport à l'an dernier, je consomme un tiers en électricité cette année. Un tiers correspond au remboursement de mes investissements, puisque j'ai pris uniquement des prêts sur sept ans. Le troisième tiers représente les économies que je fais par rapport à l'an dernier.

Il a été dit que le chauffage représentait 50 % de la dépense énergétique. En l'occurrence, je me suis autofinancé puisque j'ai emprunté la totalité. Je fais un tiers d'économies par rapport à l'an dernier. De plus, je ne consomme qu'un sixième des kilowattheures nécessaires par rapport au fuel de l'an dernier.

Des solutions existent. Cela divise par six la consommation en kilowattheures. L'accent n'a pas été mis dessus. Pourquoi ? Parce que cela divise trop, à mon avis, les dépenses en électricité, donc la rentrée des taxes.

Autre remarque : en 2010, j'aurais payé 40 euros de CSPE, et là je vais payer 400 euros.

Mme TALPIN.- Un emprunt constitue un financement en soi.

M. CAPITAINE.- Je veux dire que je rembourse l'emprunt avec un tiers de ma consommation de l'an dernier et j'ai un tiers d'économies par rapport à cela. Je peux vous le démontrer quand vous voulez.

Mme TALPIN.- C'est un schéma vertueux que l'on peut retrouver avec d'autres énergies renouvelables.

M. CAPITAINE.- Oui, mais on ne parle pas assez de ces solutions. Je l'explique parfois à des personnes et elles me disent : « Oui, mais il faut un forage vertical. » Or, j'ai l'eau entre 10 et 20 mètres et il m'a coûté 3 000 euros, avec les tuyaux en place. J'ai les factures !

Je ne voulais pas en parler parce que c'est un cas particulier mais, en entendant parler des besoins d'investissement et autres que l'on ne peut pas trouver, je me dis qu'il existe d'autres solutions accessibles à tout le monde, même si, comme le disait monsieur, personne ne peut étudier les choses d'une manière un peu générale.

Une intervenante.- Je souhaiterais rebondir sur des éléments qui ont été exprimés. On parle beaucoup de finances, mais il faudrait tenir compte aussi de l'humain.

Je fais partie d'une association anti-éolienne.

Vouloir réduire le CO₂ ne sert à rien et il ne faudrait pas détruire le territoire. Pour l'éolien, actuellement, c'est le marché qui décide, on ne tient pas compte de l'efficacité des zones démarchées. Les communes rurales sont les plus fragiles, parce qu'elles ont l'illusion de quelques recettes, mais les habitants se sentent abandonnés.

Il faudrait préserver des zones de qualité de vie. À chaque région, son potentiel : quelques exemples ont été donnés. La Région a un rôle pour aider les élus à faire le choix. Il est vrai qu'en zone rurale, il est très difficile pour les élus de faire un choix et, souvent, ils prennent la solution qui leur paraît la plus facile mais qui n'est pas toujours la plus efficace.

Mme TALPIN.- Merci.

Je sollicite votre réflexion par rapport aux économies d'énergie qui constituent une façon de ne pas rechercher de financement. Ce peut être aussi une solution à cette réflexion que nous avons ce soir.

Mme COMBREDET.- Nicole COMBREDET, représentante de « Sortir du nucléaire Loire-et-Cher ».

Je ne sais pas si c'est exactement dans le sujet, mais je souhaiterais intervenir non pas sur les financements de la transition mais plus sur la coordination des décisions. Un sujet dont on ne parle pas m'inquiète beaucoup : il s'agit de l'étalement urbain. Du point de vue des économies d'énergie, on a fait beaucoup de progrès sur le bâtiment, ainsi que sur les gaz d'échappement des voitures.

Pour autant, quand on fait des progrès d'un côté, on empire les sources de gaspillage d'énergie de l'autre. Je pense en particulier à l'étalement urbain qui est de plus en plus flagrant le long de l'axe ligérien. Même si on fait des progrès sur l'économie d'énergie des bâtiments, le plus gros facteur d'augmentation de l'effet de serre est le transport individuel. Il ne fait qu'empirer.

Or, ceux qui prennent les décisions ne sont pas ici ; ils n'ont pas encore fait la relation entre cet étalement urbain et la production de CO₂. Ce sont les maires, qui signent des permis de construire à gogo et des Agendas 21, qui préconisent pourtant dans le premier paragraphe de lutter contre l'étalement urbain. C'est une façon de promouvoir l'image de la collectivité ou de leur commune.

On ne prend pas le problème assez en amont. Le facteur transport et l'étalement urbain sont très graves.

Je rebondirai aussi sur ce que disait l'association « Tempête en Beauce » qui est très bavarde ce soir. Je m'étonne que leur souci du paysage se limite aux silhouettes des éoliennes et qu'ils n'aient pas remarqué qu'il existait aussi beaucoup de lignes à haute tension dans la région et quelques tours de refroidissement de centrales nucléaires au bord d'un fleuve classé Patrimoine mondial de l'UNESCO. Je m'étonne de la façon dont ils lisent le paysage en sélectionnant ce qui les dérange !

Mme HENRIET.- « Tempête en Beauce » n'a pas pris la parole !

(Rires.)

Mme COMBREDET.- Peu importe le nom, mais Monsieur ... *(inaudible)** a circulé dans la salle.

Mme TALPIN.- Nous allons prendre une autre intervention.

Ensuite, nous passerons à l'autre partie, celle sur les prix et tarifs, dont l'achat de l'électricité mais pas seulement.

M. BACH.- Je voudrais revenir sur une proposition concrète mais peut-être un peu ambitieuse. J'aime beaucoup ce qui a été dit sur le fait de réfléchir à long terme et non à dix ans. On pourrait réfléchir à l'horizon 2050, c'est une bonne idée.

Que faut-il faire pour réduire les émissions de CO₂ et lutter contre le réchauffement climatique ? C'est un de nos objectifs principaux. Il faut changer les mentalités et les comportements, ce qui n'est pas évident. Il va peut-être falloir 50 ans pour le faire !

Une proposition concrète, peut-être assez difficile à mettre en œuvre, serait de décider d'augmenter significativement le prix des énergies fossiles pour le chauffage et pour les transports.

Mme TALPIN.- Comment envisagez-vous cette augmentation ?

M. BACH.- On pourrait dire à tout le monde : « D'ici 2050, le prix de l'énergie fossile, fuel ou gaz, sera multiplié par cinq. Prenez vos dispositions. Par exemple, faites une pompe à chaleur, ce qui n'est pas une mauvaise idée, ou remplacez votre appareil de

chauffage par une chaudière à bois. Remplacez votre véhicule diesel par une voiture électrique. »

Cela ne se fera pas du jour au lendemain mais, si on augmente cette taxe très significativement, il faudrait que l'État se serve de ses revenus pour aider ceux qui en ont le plus besoin à changer leur chaudière, à faire des investissements, à changer leur voiture. Cependant, cela prendra peut-être 50 ans.

Mme TALPIN.- Espérons que l'on n'attendra pas 50 ans une taxe carbone !

(Rires.)

M. DÉFOSSEZ.- Je vais exprimer trois petites réactions par rapport aux propos très intéressants.

Concernant l'approche quartier, je vous rejoins tout à fait. Si on isole l'énergie au sens du bâtiment, sans la replacer dans la vision de déplacement et de la ville de demain, on ne règle pas le problème de l'étalement urbain qui vient d'être évoqué. Il faut avoir une approche plus globale, au sens de la commune, et une planification réellement visible, compréhensible de tous les concitoyens et efficace sur l'investissement public et privé, puisque tout le monde y contribuera.

Les compétences et les technologies sont là globalement. La question de fond est plutôt la coordination et la confiance dans le système. Les investisseurs, les donneurs d'ordres, il faut le dire, n'ont pas tellement confiance dans le système quand on voit que les dispositifs prévus par les lois précédentes ne sont pas respectés. Par exemple, l'ouverture des marchés de l'énergie est une loi dans laquelle, globalement, l'électricité est toujours tarifée, donc ce ne sont absolument pas des marchés ouverts. La CSPE n'est pas respectée dans les engagements financiers. On sent bien que, tant qu'il n'y aura pas cette confiance dans le législateur, ni dans la vision publique des services publics et qu'il n'existera pas la capacité à mettre en œuvre ce que l'on a décidé, on ne générera pas de la coordination au niveau local.

Parlant de la géothermie, il est vrai que la chaleur est un parent pauvre des financements. L'électricité est beaucoup plus organisée en matière de soutien aux énergies renouvelables, avec les tarifs d'achat, etc. Il faut vraiment remettre le dispositif de la chaleur renouvelable au cœur de la préoccupation de la transition énergétique.

On peut aussi, et c'est d'ailleurs un peu le cas à l'heure actuelle, mixer les réseaux. Au travers de la cogénération, on mixe les installations de production de chaleur et celles d'électricité ; on peut mixer les deux approches pour permettre de rentabiliser un système déficitaire par rapport à l'autre mais à condition qu'il y ait de la vraie transparence des coûts, bien sur.

Mme TALPIN.- Sur l'aspect chaleur renouvelable, souhaitez-vous intervenir ? Il existe un dispositif important de financements de chaleur renouvelable.

M. BOUDARD.- Oui, un dispositif, qui s'appelle le « fonds chaleur », est mis en œuvre par l'ADEME depuis quelques années déjà. Son principe est d'accentuer des investissements qui consomment des énergies renouvelables et notamment le bois-énergie en priorité.

Je vais volontairement faire une réflexion un peu naïve suite à l'intervention de monsieur sur son investissement géothermique : il se produit une grande difficulté pour la transition énergétique. Il existe des besoins d'investissement immédiats et il faut mobiliser tout de suite de l'argent... dans une période connaissant une pénurie budgétaire !

Parallèlement, la grande chance est qu'à partir de cet investissement, on pourra soit moins consommer d'énergie soit en consommant une moins chère. Si l'on fait des investissements pour obtenir de l'efficacité énergétique ou réaliser des économies d'énergie, on consommera moins, donc on dépensera moins et cela pourra rembourser l'investissement initial. C'est l'idée du Tiers investissement.

De la même façon, s'agissant des investissements en chaleur renouvelable, une chaudière bois coûte plus cher qu'une chaudière gaz. En revanche, après, la consommation de bois reviendra bien moins cher que celle de gaz, donc on récupérera de l'argent d'une manière étalée dans le temps.

C'est vraiment une problématique dans le financement de la transition énergétique.

Pour le débat, nous écoutons les solutions mais la problématique est de dire : comment faire pour avoir l'investissement de départ en sachant – grande chance ! – que l'on pourra le récupérer dans le temps ?

À l'ADEME, nous travaillons dans d'autres secteurs, par exemple les déchets. Les investissements réalisés dans ce domaine ne permettent pas d'effectuer des économies et les dépenses restent au même niveau par la suite. La grande chance du secteur énergétique, des énergies renouvelables, de l'efficacité ou de la sobriété énergétique est de dire que l'investissement est lourd et difficile au départ mais, qu'à terme, on sait que l'on pourra le récupérer.

M. MATAGNE.- Je vais revenir sur quelques éléments concernant le bâtiment et les remarques autour de la structuration de la filière. Pour résumer le propos de tout à l'heure, nous sommes absolument d'accord ; j'ai abordé seulement la question du financement, et encore, une petite partie. Il faut absolument que la filière, au sens très large, se structure, que ce soit dans l'offre dans toute la chaîne de valeur, que ce soit les distributeurs en matériaux ou les artisans, avec des offres globales, ou que ce soit une approche standardisée, avec ou sans maîtrise d'œuvre.

On voit que cela bouge dans le secteur privé ; ses acteurs sont en train de trouver des solutions. Cela foisonne, c'est toujours de l'expérimentation, donc ce n'est pas encore une chaîne de massification, mais le potentiel est non négligeable si l'on arrive à faire démarrer tout cela.

Dans ce propos, vous parliez des nombreux gestes effectués et du fait qu'aucune rénovation globale n'était réalisée. C'est vrai pour l'instant. Néanmoins, entre 1 et 2 millions de gestes ayant un impact sur l'efficacité énergétique sont réalisés chaque année. Si l'on fait en sorte que les acteurs regroupent ces gestes, cela deviendra plus structuré, plus efficace et permettra d'avoir des rénovations pertinentes, et cela, alors que les dépenses sont les mêmes.

Comme cela a été dit, environ 40 milliards d'euros sont dépensés dans l'entretien-rénovation, dont 1,4 milliard d'euros dans la rénovation efficace et à peu près 14 milliards d'euros qui touchent l'efficacité énergétique de près ou de loin mais qui ne sont pas dans l'efficacité énergétique poussée. Il faut monter entre 15 à 20 milliards d'euros par an, dont nous pourrions réutiliser une grande partie.

Le potentiel est là. Il faut avoir en tête aussi que, par rapport à l'épargne des Français, ce niveau d'investissement annuel est *peanuts*. Rien ne nous empêche, en tout cas d'un point de vue macro, de penser que c'est possible à atteindre. En revanche, il faut arriver à développer une stratégie concrète.

Je reviens rapidement sur l'aspect financement. J'ai parlé un peu des financements innovants, mais cela signifie qu'ils sont petits, de même que pour la structuration de la filière. On ne fait pas du gros pour l'instant, c'est une perspective à moyen terme.

À court terme, il est indispensable de conserver des financements plus classiques ; ce peut être des interventions publiques, sous forme de subventions, et nous avons probablement une grande marge de manœuvre pour faire en sorte qu'elles soient plus efficaces. Néanmoins, ce genre d'impulsions publiques sont nécessaires. D'autres financements classiques sont du type bancaire puisque ce sont les réseaux bancaires qui distribuent la masse de l'argent, notamment pour les particuliers.

Un exemple pour dire que nous pouvons faire beaucoup mieux : en France, par exemple le crédit d'impôt sur le développement durable a un effet levier, c'est-à-dire que l'argent entraîné, pour 1 euro d'argent public injecté, est de l'ordre de 2 euros de travaux.

En Allemagne, leur dispositif est structuré autour des investissements, des prêts bonifiés et des subventions, mais avec une vision globale portée par la KW, l'équivalent de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ils ont un facteur quasiment dix fois plus important ; la pertinence de l'intervention publique est donc autre, mais ils ont mis dix ou quinze ans à construire ce système. Il n'est pas anormal d'y revenir. Cela permet de montrer ensuite que cela ne coûte pas à l'intervention publique.

En Allemagne, ils ont montré *a posteriori* avec leur dispositif KW que, pour 1 euro de financement public injecté, ils récupéraient 2 à 3 euros de recettes publiques. Budgétairement, pour les finances publiques, c'est un investissement. En fait, c'est assez intuitif, c'est de la relance keynésienne assez classique sur une économie très locale, avec peu d'importations. Cela fait tourner beaucoup plus vite l'argent dans l'économie. Au lieu d'importer, puisque nous avons 67 milliards d'euros d'importations énergétiques l'année dernière, nous rapatrions des euros et nous les gardons dans l'économie.

Mme TALPIN.- Merci de cette intervention complète.

Si possible, vous pouvez intervenir plutôt en ce qui concerne les tarifs.

M. CARRIÈRE.- Jean-Paul CARRIÈRE, du CESER.

J'ai souscrit complètement à ce qui a été dit au sujet de l'étalement urbain. Si nous voulons vraiment assurer la transition énergétique, il nous faudra changer de paradigme et revenir vers une vision de la ville plus compacte ; le retour à la compacité urbaine me semble une des stratégies qu'il est nécessaire de développer. Pour ce faire, il faut se donner des outils notamment pour une meilleure maîtrise du foncier.

Au sein du CESER, nous avons commencé à développer une réflexion qui a d'ailleurs donné lieu à une proposition inscrite dans le SRADDT, relative à la création d'un Établissement public foncier régional.

C'est une piste de réflexion qu'il faut encore creuser et travailler, mais c'est au moins l'un des outils que l'on peut envisager pour revenir à plus de compacité urbaine. Pour autant, ce n'est pas la recette miracle.

Par ailleurs, pendant le débat, on a toujours parlé de financement d'investissement, mais si nous voulons faire la transition énergétique, il n'y a pas que de l'investissement à financer ; je pense notamment à la formation, qui n'a été évoquée qu'à deux reprises, et au financement des actions de formation indispensables pour accompagner les investisseurs.

Si l'on prend, par exemple, le cas du bâtiment, on voit bien qu'il y a souvent des contre-références, qui ne sont pas réalisées de mauvaise foi ni de façon malhonnête, mais elles

sont très préjudiciables au développement des économies d'énergie en particulier. C'est un important volet formation à financer.

Parmi les propositions ou pistes de réflexion, il faudrait peut-être retravailler sur l'affectation de la taxe d'apprentissage pour l'orienter vers le financement de telles actions de formation.

M. NOURRIT.- Bonsoir. Je suis Guillaume NOURRIT, je travaille à la Chambre du commerce et de l'industrie dans le volet environnement, mais j'interviens ici en tant que citoyen.

Nous sommes dans un monde qui a été construit grâce à l'énergie pas chère depuis 150 ans, forcément sans contraintes et sans perspectives de prix qui nous obligent à repenser notre mode de vie avec l'énergie chère. Les aides qui existent depuis dix ans pour investir dans une pompe à chaleur restent à une petite échelle et pour ceux qui en ont les moyens. La contrainte passera par le client. Il faut prendre conscience que le prix de l'énergie ne reflète pas vraiment son coût qui signifie aussi ravalier les façades et qui a un impact sur la santé puisque des maladies vont avec et n'entrent pas dans le prix. C'est aussi ce qui peut se passer à l'autre bout du monde, là où l'on extrait les matières : l'uranium, le pétrole.

Clairement, il faudrait avoir une perspective avec des politiques qui assument le fait que l'énergie va devenir chère, avant qu'elle ne le devienne par le marché, ce qui n'est pas encore gagné : les huiles de schiste et les gaz de schiste font que les perspectives d'un monde décarboné s'éloignent un peu. Elles ne disparaissent pas parce qu'un jour le monde n'aura plus de pétrole ni de gaz, quoi qu'il en soit, au regard de notre consommation. Malheureusement, je ne pourrai peut-être pas le connaître et pourtant je ne suis pas le plus vieux de la salle, excusez-moi !

(Rires.)

J'aurais bien aimé connaître ce monde où on aurait réussi à développer un nouveau modèle durable. Pour aller vers ce monde, réintégrons un peu dans les tarifs les coûts réels de l'énergie en ayant une politique claire – soyons avant-gardistes à ce sujet – qui permettrait de soutenir les transformations au sein des entreprises, car, pour la plupart d'entre elles, l'énergie ne coûte pas assez cher et reste un poste faible en coût par rapport à la main-d'œuvre ou à la matière première, par exemple.

Avec cette perspective politique bien claire, il faut un véritable engagement de tous les acteurs, dont les particuliers. Je suis le premier à aller à la pompe et cela me fait mal quand je vois le pétrole en bouteille parce que, dans ce cas, c'est mon portefeuille qui parle !

Mme TALPIN.- Pour le coup, c'est ce que vous demandez !

M. NOURRIT.- Je suis le premier à savoir que nous sommes dans un monde où l'on nous dit que ce sera cher et qu'ensemble, il faudra trouver des solutions par des systèmes qui se généraliseraient certainement. Cela soulèvera une quantité de problèmes mais il y aura une obligation à proposer des solutions.

Mme TALPIN.- Cela précipiterait la réflexion et amènerait des solutions.

M. NOURRIT.- Un autre aspect porte sur les indicateurs. On a réussi à établir des taxes, peut-être pas assez élevées, sur les logements sociaux. Il est triste de parler des taxes et des contraintes, mais malheureusement il semble bien que l'on fonctionne mieux avec le bâton qu'avec la carotte. Il faut réfléchir pour peut-être imposer de manière un peu plus directe ou mieux penser certaines décisions politiques.

M. BROCHARD.- S'agissant des tarifs, je ne vais pas dire cela de manière provocatrice mais on est lucide sur le prix du carburant parce qu'on le paie avant. Pour l'EDF, on paie toujours après, c'est fabuleux !

(Rires.)

C'est très bien parce que nous avons un tableau qui nous dit qu'il faut comparer avant, mais globalement nous payons toujours quand c'est fini. Aucune sensibilisation n'est faite sur le prix du kilowatt ; personne ne sait ce que c'est, on est toujours sur l'après, alors qu'on paie l'essence avant.

Je ne dis pas qu'il faudrait payer l'électricité avant, mais cela changerait certainement les comportements.

J'avais proposé à des communes d'y installer un compteur électrique, comme on en voit à l'étranger, indiquant la consommation. Cela nous obligerait à organiser des débats pour savoir ce qu'est un kilowattheure. Il faudrait que l'on mette en place des dispositifs de débat et de compréhension de ce que sont les tarifs et la consommation. Cela n'existe pas.

La transition énergétique devrait être conçue de la même manière que l'entretien d'un bâtiment : si je fais de petits travaux, je dois faire la transition énergétique.

En Belgique, tous les deux ans, un conseiller extérieur vient, payé à moitié par le particulier et à moitié par la collectivité, et dit de quelle manière entretenir le bâtiment et quels petits travaux sont à réaliser. On pourrait imaginer cela pour la transition énergétique : arriver dans chaque bâtiment et, tous les deux ans, ou peut-être trois ans, mais il faut que ce soit un temps raisonnable, dire les petits travaux à effectuer concernant l'amélioration, etc.

Que ce soit payé à parts égales par les particuliers et par la collectivité me paraîtrait nécessaire. La collectivité a tout à gagner à pratiquer ainsi. À un moment donné, cela peut générer des travaux et avoir des effets intelligents pour comprendre de quelle manière les gens habitent, notamment dans le domaine de la santé parce qu'un bâtiment mal entretenu peut avoir des impacts. Vous n'imaginez pas le nombre de maisons chauffées à l'électricité dans lesquelles les gens bouchent tous les trous et qui emmagasinent une condensation hallucinante. Pour beaucoup de maisons de particuliers que je vois, c'est abracadabrant ; il faut peut-être aussi songer à cela.

Faisons de la solidarité, des évaluations en passant chez les gens, tout en étant payé à moitié par la collectivité et à moitié par le particulier. Au bout, de petits travaux se mettraient en place, les gens prendraient conscience de la consommation et, à un moment donné, le problème avancerait, mais on ne met jamais cette politique en place parce que c'est compliqué, ou ceci, ou cela ! En gros, ce n'est jamais pris dans sa logique d'intervention, on est toujours sur des investissements à long terme. Il faut changer de regard dans ce domaine.

Mme TALPIN.- Le particulier est-il prêt à payer du conseil ?

M. BROCHARD.- Il paie bien son assurance ! Ne fait-il pas contrôler sa voiture tous les cinq ans dans un centre de contrôle automobile ? Prenons ces logiques et réfléchissons de quelle manière les mettre en œuvre. En tout cas, arrêtons de culpabiliser le particulier, arrêtons de lui faire croire qu'en mettant une ampoule basse consommation, il va gagner ! Mettons des dispositifs intelligents qui responsabilisent mais qui mettent un outil de solidarité au profit des personnes qui n'ont pas les moyens.

Mme TALPIN.- Oui, et d'avoir de la visibilité.

Mme POUSSIER.- Bonjour, je suis Ivonne POUSSIER et je suis ici en mon nom propre.

On a beaucoup parlé des économies et de l'efficacité énergétique. C'est important, mais, pour le particulier, au regard de l'augmentation de la facture d'électricité qui va avoir lieu dans les prochaines années, le risque est que cela absorbe intégralement les économies qui seront faites, même si on commence à rénover son logement dès maintenant.

Si on prend les Français pour des adultes, ce qu'ils sont, on pourrait commencer par leur expliquer leur facture d'électricité. Si on regarde, c'est quand même un bien de consommation taxé à un tiers. Dans le graphique que vous avez montré, je ne suis même pas sûre qu'il y ait la TVA.

Même si elle y est, en tant que citoyenne, je suis en attente de transparence de la part des Pouvoirs publics. Malgré la règle d'universalité budgétaire, où va la fraction de TVA ? Pour les taxes locales, c'est pareil, il y a des fonds de solidarité pour le logement gérés par les Conseils régionaux. Ce sont des dispositifs de solidarité existants.

La CSPE sera redondante pour une partie de cette solidarité. Tout cela ne mériterait-il pas d'être simplifié ?

Ensuite, concernant la CSPE, en Allemagne, elle explose encore plus qu'en France. Vous en avez montré des projections, notamment sur le photovoltaïque qui va faire multiplier son impact. Quelle vision anticipatrice peut-on avoir ? Quelle visibilité peut-on donner chaque année sur les augmentations de la facture d'électricité ? Rien que cela, puisque selon les mois, c'est la facture de gaz qui augmente ou la facture d'électricité pour des motifs différents : pour l'application d'une loi, pour une taxe, pour un tarif d'acheminement qui croît, mais ce n'est pas au même moment dans l'année.

Donner cette visibilité aux consommateurs me semble important.

Avec la CSPE, finalement, c'est un peu la double peine. Vous consommez l'électricité qui est en France largement décarbonée, sauf en période de pointe où on lance les centrales thermiques. On paie la CSPE qui est censée subventionner les énergies renouvelables. C'est très bien mais n'y a-t-il pas un glissement à faire, allant des énergies fossiles vers ces énergies renouvelables ? À quoi affecte-t-on la TIPP ? Toutes les taxes doivent-elles continuer à peser sur la facture d'électricité ?

Il faut remettre à plat le système et regarder vraiment où sont les circuits financiers et pas seulement la pression de la fiscalité, même si celle-ci est importante ; elle pèse lourd sur la facture. Selon les projections que vous avez montrées, cela continuera à avoir une dynamique forte, indépendamment des investissements, de la modernisation des systèmes énergétiques, des compteurs communicants pour mieux maîtriser sa consommation.

Vous parliez de kilowattheures, mais qu'est-ce que cela donne en euros et en temps réel ?

Il me semble important de poser le débat et de voir les aspects négatifs du contexte allemand.

Mme TALPIN.- Parmi ce que vous évoquiez, il y a le fait qu'une partie de la TIPP sert au financement des énergies renouvelables ? Ai-je bien compris ?

Mme POUSSIER.- Peut-être parce que, même s'il existe une règle ou une non-affectation des recettes fiscales, la TIPP était, à ma connaissance, motivée par le glissement modal notamment pour que les Régions investissent dans le rail. C'est très bien, mais le glissement n'est-il pas sur les énergies de demain ? Comment explique-t-on cela ? Comment fait-on cette pédagogie ?

Pour ce qui est de la pédagogie de la solidarité et d'expliquer qu'une partie de notre facture va servir à limiter la précarité énergétique, la plupart des consommateurs sont prêts à l'accepter.

Pour autant, il faut regarder ce que cela alimente comme bulle, comme investissements dans des énergies renouvelables qui polluent quand elles sont à l'arrêt parce qu'elles peuvent être compensées par d'autres sources d'alimentation en énergie, dans la mesure où elles sont intermittentes. Tout cela nous semble moins évident.

M. JANVROT.- Je reprends la parole sur deux aspects.

Le premier concerne Flamanville. On nous avait dit que cela coûterait 3 milliards d'euros. À ce jour, c'est à 8,5 milliards d'euros. Les travaux prospectifs effectués, concernant le coût et le tarif qui arriveraient dans les foyers, indiquent entre 11 et 14 centimes d'euro du kilowattheure. C'est actuellement le prix de l'électricité.

Cela veut dire que, si l'on investit dans le nucléaire de troisième génération qui *a priori* n'a pas les performances et dont on ne voit toujours pas l'aboutissement, on aura des tarifs d'électricité lourds, même si on nous dit qu'après Flamanville, on en fera d'autres qui coûteront moins cher parce qu'on aura l'expérience. En fait, on l'a en Finlande mais il ne fonctionne pas non plus. Quand on en aura vendu en Chine, en Inde et ailleurs, peut-être aura-t-on cette expérience, mais à l'heure actuelle, il est fort probable que, dans le nucléaire, en tout cas ce que l'on nous promet comme électricité chez soi, ce sera entre 11 et 14 centimes d'euro le kilowatt. C'est la production et c'est sans compter avec tout le reste ; en tout cas, c'est ce qui est dit dans le rapport.

Le deuxième aspect concerne les compteurs dits intelligents. Cela coûte entre 5 et 7 milliards d'euros, d'après ce que j'ai lu. Certains disent 3 milliards d'euros. Je ne sais toujours pas qui a payé ces compteurs dits intelligents, mais avec le « intelligents », je suis un peu inquiet car, selon ce que j'ai lu et ce que j'ai compris, on pourra intervenir de l'extérieur sur notre propre compteur et sur notre façon de consommer dans notre maison.

Ce sera peut-être évoqué dans le dernier débat sur la gouvernance. En tout cas, je suis inquiet de cela. Je ne comprendrais pas pourquoi, de l'extérieur, on m'imposerait des choses. Il vaut mieux responsabiliser les gens, selon ce qui a été dit précédemment, et faire en sorte de consommer différemment chez soi.

M. VERDIER.- J'incite les personnes présentes ici qui ne l'auraient pas encore fait, s'agissant du coût du kilowatt, à se pencher sur le rapport établi par le Sénat en juillet 2012. Sa conclusion indique inéluctablement une augmentation d'ici 2020, donc dans sept ans, de 45 %. Le rapport est très intéressant à lire sur le site du Sénat.

Par ailleurs, je souhaiterais simplement plaider pour que l'on essaie, en région Centre, de ne pas agir à la marge. Au plan national, je ne sais pas de quelle manière cela va tourner : serons-nous sur de petits arrangements en famille ou des petits investissements à la marge ? Serons-nous plus sérieux ? Je ne sais pas mais, en région Centre, en tout cas, en gros, nous consommons 76 térawattheures toutes énergies confondues, fossiles et renouvelables. Si je ramenais cela à 100 %, il y a 92 % de fossiles, dont 42 % d'uranium, 29 % de pétrole, 16 % de gaz et 5 % de charbon. Voilà la dimension du problème !

Ma demande est que nous essayions d'être sérieux et de ne pas nous engager sur 2, 3 ou 5 %, mais d'avoir un objectif de changer le rapport entre les deux, c'est-à-dire qu'en 2050, ce soit l'inverse, que l'on soit sur 92 % de renouvelables et 8 % de fossiles.

M. PUCHERAL.- Gilles PUCHERAL, ERDF.

Je souhaiterais dire quelques mots du compteur LINKY, puisque Céline a rappelé qu'il était expérimenté en région Centre. Il se trouve, par rapport à différents sujets abordés aujourd'hui, qu'il trouve une place tout à fait importante, pour l'avenir en tout cas puisque nous sommes à la fin d'une phase expérimentale.

Monsieur BROCHARD évoquait l'information des consommateurs : qu'est-ce qu'un kilowattheure ? À quelle vitesse est-ce que je consomme mes kilowatts ? Que se passe-t-il dans une journée ? Que se passe-t-il dans une semaine ?

Ces compteurs communicants permettront d'agréger les informations et chaque Français intéressé pourra consulter quotidiennement, s'il le souhaite, par Internet, ses consommations, faire des chroniques, des historiques et avoir une vision beaucoup plus concrète de ce qu'est la consommation d'électricité, qui est un bien un peu abstrait, voire vu comme virtuel.

S'agissant de la commande de l'installation à partir de l'extérieur, il ne faut pas développer une vision paranoïaque au système : personne ne va vérifier votre installation ni la télécommander à distance si vous ne l'avez pas accepté. Depuis les années 1960, beaucoup de personnes chauffent leur eau chaude à l'électricité la nuit durant les heures creuses, *via* un signal et un petit circuit sur les réseaux électriques. C'est une télécommande de l'extérieur d'une installation à l'intérieur et tout le monde s'en trouve très bien parce que cela permet de chauffer l'eau à un tarif particulièrement intéressant. On ne peut pas dire à la fois :

- que l'on va développer des énergies renouvelables, qui sont, comme on le sait, intermittentes pour une grande partie d'entre elles ; il faut donc gérer de manière très fine en temps réel ;

- et que les installations consommatrices ne devront communiquer avec rien et qu'elles vont se débrouiller toutes seules.

C'est justement dans l'interaction des productions intermittentes, des lignes électriques, d'échanges permanents d'informations pour savoir si, à un moment donné, il y a un surcroît ou un déficit de production, que l'on va parvenir à mettre tout cela en musique et développer les énergies renouvelables de manière intelligente. Dire non aux compteurs communicants, c'est pratiquement dire non aux énergies renouvelables !

M. LAUVERGEAT.- Yves LAUVERGEAT, Vice-président du CESER.

Je vais aborder deux points, histoire de complexifier un peu le débat.

Le premier concerne la CSPE et la relation entre le contribuable et le consommateur.

La CSPE est l'exemple même de ce qu'il ne faudrait pas faire. Un économiste un jour avait réussi à me convaincre que la TVA n'était pas forcément un impôt complètement aberrant, mais il n'empêche que ce même impôt sur la consommation de base est foncièrement anti-solidaire. Si une péréquation ne se fait pas sur cette consommation de base, nous nous retrouverons à ce que celui qui gagne beaucoup paie le kilowatt au même tarif que celui qui, malheureusement, a quelques difficultés.

Affecter notamment la part de soutien aux énergies renouvelables sur la consommation et non sur l'impôt, pose une difficulté à l'heure actuelle. Je pense qu'il vaudrait mieux la retransférer sur la contribution.

Le deuxième sujet me pose problème et je n'arrive pas à le résoudre. Je vais essayer d'être clair : quelle est l'économie financière de l'économie d'énergie ? Si on enlève la consommation actuelle, sur une base avec 30 % de taxation, comment va-t-on régler le manque à gagner qui existera quelque part ?

Je sais que cela passera par de la fiscalité sur un investissement. Il n'empêche qu'il en manquera. Si on ne pose pas non plus ce débat, on aura une difficulté à trouver le financement parce que, derrière, il y aura un problème de rentabilité.

Mme TALPIN.- Avez-vous un début de solution ?

M. LAUVERGEAT.- Pas du tout.

Mme TALPIN.- À nous tous d'y réfléchir !

M. BOUDARD.- La CSPE contribue notamment au fonds de solidarité logement et au tarif de base solidarité, mais elle ne finance pas uniquement cela.

M. MATAGNE.- S'agissant de la réduction des recettes fiscales, je me souviens de mes cours, quand j'étais encore étudiant. C'était de la théorie mais, sur la fiscalité environnementale en général, on a effectivement une réduction de l'assiette au fur et à mesure que l'on augmente le taux parce que le signal prix fait que les gens consomment moins. Cependant, normalement, dans la mesure où votre efficacité est de plus en plus faible, parce que les premières actions sont plus rentables, votre assiette diminue moins vite que votre taux n'augmente. Les recettes totales ne sont pas forcément en diminution. C'est une analyse théorique.

De plus, il y a des effets de seuil et des choses qui font que l'on peut en perdre ou en gagner. Dans la réalité, c'est toujours plus compliqué.

Mme TALPIN.- Merci.

Je ne sais pas si nous y voyons beaucoup plus clair, mais au moins vous avez essayé !

(Rires.)

M. LAUVERGEAT.- On augmente les taux, donc on se retrouve avec le premier problème que j'ai soulevé !

(Rires.)

J'ai bien compris.

M. DÉFOSSEZ.- Quelques éléments de contribution au débat : nous sommes tous d'accord sur le fait que, si l'on a un prix qui est l'image du coût de l'énergie, c'est certainement un signal prix intéressant pour les économies d'énergie. Ensuite, il existe un effet induit évoqué par Yves LAUVERGEAT qui est que l'on consomme moins, donc que l'on fiscalise moins.

Néanmoins, cela reste intéressant pour mobiliser, expliquer, faire de la pédagogie, ce que nous faisons d'ailleurs ici ce soir.

Si nous faisons cela, je voudrais pointer deux obstacles.

Premier obstacle : nous sommes depuis 2007, donc quelques années déjà, normalement dans des marchés d'énergie ouverts, où le prix est lié au coût de revient. Or, ce n'est pas du tout le cas car nous avons toujours des tarifs régulés de vente dans le domaine de l'électricité.

Je voudrais simplement pointer le fait que nous essayons de faire cela depuis six ans mais que nous n'avons toujours pas réussi à mettre en place un système où les prix de vente soient réellement les coûts de revient des producteurs, transporteurs, distributeurs, commercialisateurs.

Deuxième obstacle : la précarité énergétique. Il faut repenser complètement le système.

À l'heure actuelle, certes, il y a la CSPE, mais isoler la précarité énergétique de la précarité sociale, de la précarité du logement, de l'approche sociale, de l'approche urbaine, de l'approche rurale, c'est certainement ne pas traiter le problème dans son ampleur. Quand on regarde cela, forcément, on va dans un système où il est indispensable d'élargir l'assiette des familles qui auront des difficultés pour payer ce qu'il est nécessaire d'avoir pour vivre, pas uniquement de l'énergie.

C'est une approche essentielle de la précarité, avec certainement beaucoup plus de familles qui seront éligibles demain, alors qu'elles ne le sont pas aujourd'hui. C'est le prix à payer pour :

- garder cette solidarité entre toutes les familles, tous les Français mais aussi tous les Européens, même si le système électrique ou énergétique européen est loin d'être dans ce cas ;

- financer tous les investissements dont on a parlé, y compris la formation.

Je reviens sur ce qu'a dit Jean-Paul CARRIÈRE : la formation existe déjà dans la formation initiale et dans la formation continue avec les économies d'énergie, telle l'opération FEBAT*, mais il faut changer d'échelle, je suis d'accord. Pour autant, il y a surtout la coordination et la visibilité sur le terrain.

Au niveau régional, on fait beaucoup de choses mais, quand on regarde ce qu'il se passe dans une commune, les gens nous demandent quelle est la vision cohérente d'une rénovation urbaine à la maille d'un quartier ou d'une commune. À ce jour, on n'est pas capable de l'expliquer sur le terrain.

M. BRUGIÈRE.- Marc BRUGIÈRE, je représente toujours le groupe EDF !

Je suis totalement d'accord : si un jour notre EPR de Flamanville sort du kilowattheure entre 11 et 14 centimes d'euro, on arrêtera, on ne le fera pas, c'est clair, mais ce n'est pas le cas à l'heure actuelle.

M. CAPITAINE.- En photovoltaïque, les derniers prix proposés sont à 600 euros le mégawatt.

M. BRUGIÈRE.- C'est 600 euros le mégawatt si l'on prend quelque chose intégré dans un bâti à côté de la cathédrale d'Orléans, etc.

M. CAPITAINE.- On l'a proposé à quelqu'un dans un village du Loir-et-Cher.

M. BRUGIÈRE.- Si l'on prend une référence photovoltaïque au sol pour tous ces villages de la région Centre, on est à 110 ou 120 euros du mégawatt, ce qui reviendrait au prix que disait Monsieur JANVROT. Sur l'éolien off-shore, on est à 220 euros à peu près et on accepte de faire l'hypothèse qu'en en faisant, cela baissera le prix. Sur l'EPR, on pourrait l'accepter aussi.

À côté, je comprends que l'on soit contre l'EPR pour d'autres raisons mais pas pour celle-là.

M. CAPITAINE.- Un autre point diminue le coût pour la société : il s'agirait de financer du matériel fabriqué en France. On n'en a pas beaucoup parlé.

Nous avons écrit voici quelque temps au président de la Région pour demander que les investissements soient, dans un premier temps, dans la formation et la recherche de matériels performants français, avant de se lancer dans l'achat de matériels à l'étranger. Nous n'avons

pas eu de réponse. Nous étions une vingtaine d'associations de défense du patrimoine à avoir signé ce courrier. J'attends toujours la réponse.

Mme TALPIN.- Dans certains secteurs, nous sommes sur du matériel français et du travail en France.

M. CAPITAINE.- Pour revenir à ma géothermie, tout le matériel que j'ai installé est fabriqué en Vendée.

Mme TALPIN.- C'est le cas pour la géothermie et pour le bois-énergie.

M. BRUGIÈRE.- Peut-être pour donner quelques ordres de grandeur : pour l'éolien au sol, 70 % de la main-d'œuvre est liée à la fabrication et 30 % au montage, ce qui signifie 30 % de main-d'œuvre française. Concernant les panneaux solaires, on est plutôt à 50-50, pour faire simple. Comme cela a été dit à Chartres, il existe un réel enjeu à développer en France des filières de production de matériels éoliens et photovoltaïques.

Les prémices sont favorables sur l'éolien off-shore, mais ce sera plus difficile sur le reste. C'est un réel enjeu en France, très clairement.

Mme TALPIN.- Merci.

Avez-vous d'autres interventions sur cette question des tarifs, ou autres d'ailleurs ?

M. JAHIER.- Lucien JAHIER pour la CFDT.

Il faut s'arrêter d'opposer dans le mix énergétique les différentes sources d'énergie. Elles n'ont pas le même niveau d'ancienneté, de maturité, etc. Il est possible de trouver un système, d'un côté, permettant d'accompagner ce qui est innovant et qui doit se développer dans le cadre d'une politique industrielle définie collectivement et, d'un autre côté, faisant en sorte que ceux qui ne sont pas dans la démarche de l'efficacité énergétique puissent y venir tout doucement.

C'est pourquoi la CFDT fait la proposition d'une contribution climat-énergie très clairement fléchée sur le développement du mix énergétique, donc avec l'arrêt progressif du nucléaire et le développement de toutes les énergies renouvelables. On suppose que quelques-unes réussiront mieux que d'autres, mais, si on ne tente pas toutes les sources possibles, on se privera à la fois de recherche et de résultat.

Pour nous, c'est extrêmement important. Cela rejoint le débat sur la CSPE ; il s'agit bien de séparer les deux. Si on a une contribution climat-énergie, la discussion porte peut-être, effectivement, sur le choix global, avec tous les critères de variation pour permettre que les prix soient suffisamment accessibles.

Le deuxième volet est de donner notre solidarité. Je crois que la précarité énergétique démarre approximativement à 10 % du budget familial, mais cela fait quand même beaucoup de monde. À partir de là, il nous paraît extrêmement important que ce soit vraiment la solidarité nationale, clairement identifiée et clairement gérée par les Conseils généraux. Il existe de multiples aides de tous bords ; s'il n'y a pas un lieu d'accès unique et facilement lisible, des personnes seront exclues alors qu'elles pourraient y prétendre.

Un intervenant.- Bonsoir. ... (*nom inaudible*).

Je voudrais intervenir très rapidement sur l'organisation de ces débats. Il est stipulé dans un document de la Région Centre qu'ils doivent être décentralisés et proposés à la plus grande proximité du public. Je constate, à ma connaissance, qu'il n'y a pas eu d'autres débats en Loir-et-Cher, alors qu'il y en a eu beaucoup dans la région, ailleurs.

À ce jour, ce débat a donc rassemblé en Loir-et-Cher environ 80 personnes. La proximité du public n'est pas là. C'est un constat.

Le deuxième constat que je voudrais faire est que certaines interventions sont très intéressantes, mais quand on n'a pas étudié tous les sujets abordés avant, la plupart du temps, c'est du chinois !

Plusieurs spécialistes connaissent la question. Ils font partie d'organismes publics ou privés ou d'associations ; ils sont pointus dans tel ou tel domaine et on les entend bien. Cependant, dans ce débat, je parle en mon nom propre, le public n'est pas entendu et n'est pas consulté. On s'étonnera ensuite qu'il renâcle.

Mme TALPIN.- Avez-vous quelque chose à exprimer ?

Le même intervenant.- Je n'ai pas les capacités techniques aujourd'hui pour répondre à toutes ces interventions. J'ai besoin de temps pour réfléchir. Des débats plus réduits et plus nombreux auraient été très utiles. Je les ai proposés à un certain nombre de groupements et de municipalités, mais il n'y a pas eu de réponse. C'est vraiment dommage.

Mme TALPIN.- Ces débats sont le fruit des initiatives d'acteurs. En l'occurrence, c'est la Région mais ce peut être une multitude d'autres acteurs. S'il y en a eu peu en Loir-et-Cher, c'est regrettable, en effet, mais dans d'autres départements, il y en a eu vraiment beaucoup. Le but est que ce ne soit pas non plus un débat d'experts et que chacun puisse s'exprimer.

Chacun peut s'exprimer à son niveau, sans forcément que ce soit sur des chiffres ou des données techniques.

Le même intervenant.- Excusez-moi, mais vous ne vous rendez pas compte dans quel état nous sommes face au discours que vous avez. Certains spécialistes comprennent très bien ce qu'il se passe mais les personnes qui ne sont pas spécialistes ne comprennent rien ou pas grand-chose. Il faudrait que les gens entendent qu'une grosse part de ce débat est incompréhensible au public.

M. CAPITAINE.- Les documents sont sur le site de la Région.

Mme TALPIN.- Tout à fait.

M. LE CHALONY.- Hervé LE CHALONY, directeur territorial de GrDF pour la région Centre.

Je voudrais faire une petite réflexion sur la tentation que l'on aurait de taxer les énergies fossiles encore plus. Par exemple, l'énergie consommée dans les transports est relativement conséquente. Sur le prix des carburants, on est à 70 % de taxes et cela n'empêche pas de rouler.

Deuxième observation, dans l'autre sens : on a plus de 10 millions de consommateurs de gaz en France pour l'énergie chauffage. Il faut savoir que c'est l'énergie la plus utilisée pour chauffer le foyer, en particulier dans le social. Attention à la taxation de ces clients au travers de leur logement et à l'effet que cela pourrait entraîner !

On revient toujours à l'aspect double, voire triple, voire quadruple peine des personnes qui sont dans des logements sociaux pas forcément bien isolés, dans lesquels un travail est à effectuer. On serait amené à avoir encore plus de consommation.

Troisième réflexion, importante aussi : chaque énergie doit supporter ses externalités, au sens où, pour nous, en tant que distributeur de gaz, on voit bien que les charges que l'on fait supporter au gaz, pour les énergies renouvelables, sont des gaz renouvelables que nous

pourrions être amenés à transporter en réseau. Il y a alors de la méthanisation et on sait que cela fera augmenter un peu les prix du gaz demain, pour avoir un gaz plutôt vert. Néanmoins, cela restera des valeurs très modérées. On ne peut pas être amené à faire supporter au gaz des externalités du type photovoltaïque ou éolien ou une autre solution que l'on pourrait développer pour produire de l'électricité, par exemple.

Mme TALPIN.- En revanche, le gaz pourrait peut-être supporter l'externalité liée à la méthanisation.

Un intervenant (X12).- Le gaz peut servir aussi de support pour stocker l'électricité intermittente produite avec les énergies renouvelables, mais ce sont encore d'autres solutions.

M. DÉFOSSEZ.- Je ferai une petite réflexion : je suis d'accord avec l'intervention de monsieur sur la question de la pédagogie. C'est essentiel.

Je retiens que nous aurons besoin de toutes les compétences et de toute l'énergie pour relever les défis qui sont devant nous, mais il ne faut surtout pas vouloir opposer les énergies les unes par rapport aux autres, ou les emplois d'aujourd'hui et ceux de demain. C'est une première réflexion générale.

Concernant les mécanismes de financement et la réflexion sur les obligations d'achat, je l'ai dit rapidement tout à l'heure mais je rebondis sur le propos portant sur les emplois : si la puissance publique met en place un système d'obligation d'achat au kilowatt produit, on ne maîtrise pas forcément les conséquences, d'où les questions de la CSPE, etc. Néanmoins, c'est nécessaire pour plusieurs technologies maintenant matures. Pour celles qui ne le sont pas ou qui sont des dispositifs de pointe, il est important de passer sur des systèmes d'appel d'offres, ce qui permet de maîtriser la commande publique.

Si celle-ci veut développer tel type d'énergie, avec des emplois de proximité, avec une R&D et de l'innovation qu'il faut financer, cela permet de maîtriser l'effort financier de la collectivité et de coordonner la totalité des compétences de notre pays.

Il faut forcément mixer les deux dispositifs : celui de flux type euro/mégawattheure financé ou celui en volume, c'est-à-dire les appels d'offres. L'exemple parfait, je trouve, qui réussit, est l'éolien off-shore.

Mme TALPIN.- Merci à vous trois.

Le mot de la fin est réservé à Gilles DEGUET, Vice-président de la Région.

M. DEGUET.- J'ai été frustré parce que je n'intervenais pas mais je vais me rattraper !

(Rires.)

Premier élément : sur les débats.

J'enregistre comme vous qu'il n'y a pas eu, dans l'appel à l'initiative, de débat dans le Loir-et-Cher. Je n'en suis pas responsable, il n'y a pas eu de réponses. Nous avons fait les mêmes sollicitations.

Je vais même vous dire que je suis venu à un débat sur les gaz de schiste à Blois et je me suis rendu compte que les organisateurs n'avaient pas pensé à se faire labelliser comme faisant partie du débat transition énergétique, alors qu'ils étaient tous dedans ! Ils étaient exactement dans les problèmes posés.

Nous avons probablement aussi un peu un déficit de notoriété. Nous avons essayé de labelliser tous les débats qui se déroulaient sur la transition énergétique.

Je dirai aussi un mot sur les débats de niveaux différents. À partir du moment où nous les organisons au niveau de la Région et que nous les traitons par thème, nous savons que nous nous adressons forcément à un secteur plus restreint du public. Cela fait aussi partie du public, mais ce n'est pas tout le public et nous en sommes tout à fait conscients. Nous sommes à un certain niveau de technicité qui, certes, demande un peu d'accoutumance, d'écoute particulièrement raide, etc.

Nous sommes tout à fait conscients de cela. C'est pour cette raison qu'il y avait, par ailleurs, l'appel à manifestations plus modestes et plus centrées sur le public et la proximité. Quand nous avons parlé de proximité, c'était bien dans l'appel à l'initiative plus que dans ces manifestations-là dont nous savons que la proximité était relative.

Deuxième élément : sur les documents.

Nous les mettrons tous sur le site. Nous avons un problème en ce moment avec le webmaster. Tout le monde en a eu, à un moment ou à un autre !

Tous les documents, y compris de présentation – on m'a posé la question sur les présentations mais elles sont parfaitement publiques –, seront accessibles sur le site.

Si j'essaie de dégager quelques points, il y a une question que vous n'avez pas du tout abordée et nous ne l'avons pas mise : celle de la progressivité des tarifs.

C'est aussi une question de solidarité, mais bizarrement, aucun de vous ne l'a évoquée. Cela faisait partie des questions éventuelles sur les tarifs. Une loi est passée qui concerne ... (*inaudible*)* l'électricité à ma connaissance mais qui pose ce type de problème. Par exemple, le poids relatif de la consommation et de l'abonnement est une question qui peut éventuellement être posée.

Dans ce que vous avez dit en général, s'agissant des taxations, des éléments sont très convergents sur l'idée qu'il y en ait de type énergie-climat ou autres façons de voir la CSPE afin de ne pas la cantonner à l'électricité. Les éléments sont convergents, à condition d'ajouter le point de vue donné par Monsieur DEMARTILA* – avec lequel je ne suis pas toujours d'accord mais, en l'occurrence, je l'étais vraiment – disant qu'il était extrêmement important que le produit de cette taxation retourne à l'énergie et probablement à la solidarité sur l'énergie.

Que ces produits repassent à ce niveau les rend éventuellement acceptables et c'est extrêmement important. Je retiens cela dans ce qui a été dit.

Troisième élément : le débat extrêmement intéressant sur la façon de développer la rénovation massive dans le bâtiment, avec des questions sur les types de financement.

Je le dis tout de suite, nous enverrons vos documents au niveau national, en sachant qu'ils font partie d'un débat plus global. Ce qui est original dans votre solution, c'est le recours à la fiscalité pour le remboursement.

Sur les questions de financement, le débat a été, me semble-t-il, particulièrement riche. La question sur la méthode pour massifier me paraît intéressante également.

Je vais terminer en disant que la dimension humaine a été réintégrée, parlant de la formation. Au passage, j'aime bien l'idée de faire une espèce de pont dans la taxe d'apprentissage, avec une part réservée. Cela m'intéresse et j'imagine que cela fera partie d'éléments un peu originaux que nous remonterons de la synthèse.

Il y a aussi le fait de dire qu'il n'y a pas de fonctionnement d'économies s'il n'y a pas, en même temps, toutes les questions de démocratie, pour le dire rapidement, de décisions communes d'économie et de vision globale des communes sur ces sujets.

Bref, remettre un peu l'humain sur un débat qui était consacré au financement et aux coûts, je trouve que c'était assez bon et je vous remercie de l'avoir fait.

Nous vous invitons à vous sustenter et à boire avec nous.

Je le répète : n'hésitez pas à continuer la conversation devant un verre. Si vous avez des questions à me poser après, je reste volontiers à votre disposition.

La séance est levée à 21 heures.